



Association  
Pour Adultes et  
Jeunes Handicapés  
des Yvelines

---

# Projet D'établissement Foyer des Réaux 2020-2024

---



# Fiche d'identité de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	Foyer des Réaux
Adresse de la structure	2 rue Simone de Beauvoir 78990 ELANCOURT
Coordonnées téléphoniques	01.30.62.76.76
Adresse électronique	foyer-des-reaux@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Isabelle ALEXANDRE
Type de structure	Foyer d'Accueil Médicalisé
Capacité et modalités d'accueil	33 résidents en internat dont 5 en appartements extérieurs
Numéro FINESS	780824967
Arrêté d'ouverture pour 28 résidents Arrêté d'extension pour 5 résidents	26/12/1990 06/05/2008
<b>Habilitation au titre de l'Aide sociale</b> : Arrêté du Président du Conseil Général des Yvelines n° 93 AGD2 du 17 février 1993 <b>Procès-verbal de visite de sécurité</b> pour l'ouverture d'un établissement recevant du public avec avis favorable en date du 20 octobre 1992	17/02/1993  20/10/1992 Dernier procès-verbal de la visite de sécurité communale du 7/03/2017 avec avis favorable.

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 08/11/2019

Projet approuvé le ..... par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

Introduction par la Direction .....	5
<b>1<sup>ère</sup> Partie : IDENTITÉ ET VALEURS.....</b>	<b>6</b>
<b>1. FEDERATION DES APAJH .....</b>	<b>6</b>
<b>2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES .....</b>	<b>6</b>
2.1 La lettre du Président .....	6
2.2 Une dynamique de projet et des perspectives .....	7
<b>3. ORGANISATION ASSOCIATIVE .....</b>	<b>8</b>
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines .....	8
3.2 Siège .....	9
3.3 CPOM .....	10
3.4 Orientations APAJH Yvelines .....	10
<b>4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE .....</b>	<b>11</b>
4.1 Historique de l'établissement ou du service.....	11
4.2 La situation géographique .....	11
<b>2<sup>ème</sup> Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS.....</b>	<b>12</b>
<b>1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE .....</b>	<b>12</b>
1.1 En référence aux textes de références et règlementaires .....	12
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux .....	13
<b>2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES .....</b>	<b>14</b>
2.2 L'évolution du public accompagné.....	18
2.3 Les besoins des personnes accompagnées .....	19
<b>3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT .....</b>	<b>20</b>
<b>4. LES PRESTATIONS.....</b>	<b>20</b>
<b>5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE.....</b>	<b>23</b>
<b>6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE .....</b>	<b>35</b>
<b>3<sup>ème</sup> Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>6. LA GARANTIE DES DROITS .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>4<sup>ème</sup> Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>1. LES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1 Structure humaine et organisationnelle .....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.1 Organigramme.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.2 Tableau fonctionnel des services.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2 Gestion des ressources humaines .....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés .....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.1.1 Politique associative (dernier paragraphe par Laëtitia Guerin).....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.1.2 Politique ESMS (écriture directeur).....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.2 Gestion des compétences.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.3 Dialogue social.....	Erreur ! Signet non défini.
<b>2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement..... Erreur ! Signet non défini.  
2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques..... Erreur ! Signet non défini.  
2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance ..... Erreur ! Signet non défini.  
3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES..... Erreur ! Signet non défini.  
4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES ..... Erreur ! Signet non défini.  
5<sup>ème</sup> Partie :\_PERSPECTIVES À 5 ANS ..... Erreur ! Signet non défini.

# Introduction par la Direction

Ce projet d'établissement, outre le fait de répondre aux dispositions de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des familles institué par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, est un document qui formalise une démarche de réflexion participative et prospective au sein du Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Réaux » visant entre autres :

- La confortation et le renforcement des droits des usagers par l'amélioration de la qualité des prestations de service qui leur sont proposées.
- L'attestation de la prise en compte des besoins des résidents du Foyer et de leur évolution en y intégrant le concept de bientraitance mis en œuvre par l'Institution dans son ensemble.
- La facilitation de l'exercice professionnel du personnel en fédérant l'équipe pluridisciplinaire autour d'un projet de référence, partagé par tous, et donnant de la cohérence et du sens aux interventions de chacun.

Ce document, établi normalement pour 5 ans, complété par le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accueillie, rappelle les valeurs et les choix politiques de l'APAJH Yvelines en tant qu'Association gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux, l'histoire du Foyer « Les Réaux », son fondement juridique, ses missions, les besoins spécifiques du public accueilli et les modalités de l'accompagnement.

Ce projet est le fruit des réflexions et analyses de groupes de travail représentatifs de l'équipe pluridisciplinaire, animé par la Direction et la Chef de service. Ce groupe, composé d'un Psychologue, d'une Infirmière, d'un Educateur spécialisé, de deux Aides-soignantes, de deux Aides-Médico-Psychologiques et d'un Agent éducatif s'est réuni de façon régulière. Il a mené ses travaux en lien avec les autres membres de l'équipe, en particulier, le Médecin de l'Etablissement, les rééducateurs et l'Assistante de service social. Ces mêmes travaux ont donné lieu, par ailleurs, à des retours en réunion institutionnelle portant sur les avancées et les questionnements du groupe, associant ainsi l'ensemble du personnel du Foyer à l'élaboration et à l'appropriation du projet.

Afin d'associer les familles, une enquête de satisfaction a été réalisée début 2018 afin de recueillir l'avis des familles sur l'organisation du foyer, les activités menées auprès des résidents, la procédure du Projet Individualisé, la communication avec les familles, le suivi médical et l'accompagnement en général. Les résidents ont pu donner leur avis lors des CVS ou sont abordées les différentes questions concernant le foyer.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, ce projet d'établissement a été validé par l'APAH Yvelines et soumis pour avis au Conseil de la Vie Sociale, avant sa communication aux Services du Conseil Départemental des Yvelines et à la Délégation Territoriale Yvelines de l'Agence Régionale de Santé de l'Île France.

L'équipe et la direction espère que ce document vous éclairera sur les missions du foyer et tout ce que l'équipe met en place pour accompagner au mieux les résidents accueillis et concourir à leur bien-être et leur épanouissement.

Isabelle ALEXANDRE  
Directrice

# 1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

---

## 1. FEDERATION DES APAJH

Créée en 1962, la Fédération des APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

**La Fédération des APAJH en chiffres** : La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

Ainsi, la Fédération des APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France.

La Fédération des APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes adaptées au présent et porteuses d'avenir.

De l'intégration à l'inclusion : L'APAJH refuse la stigmatisation des différences. Les personnes en situation de handicap sont naturellement incluses dans les divers lieux de vie et espaces sociaux ordinaires.

## 2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

### 2.1 La lettre du Président

Fondée en 1975, l'APAJH Yvelines est une association loi 1901 adhérente à la Fédération nationale des APAJH. Elle gère une vingtaine d'établissements et services et accompagne plus de 900 enfants, adolescents et adultes handicapés. Près de 500 professionnels et 50 bénévoles leur offrent leurs services.

L'APAJH Yvelines rassemble une collectivité de citoyens convaincus que le handicap est une question de société, qui ne saurait être renvoyée à la seule responsabilité des familles.

Elle est concernée par tous les types de handicaps, quels que soient leurs natures (moteur, mental, sensoriel, psychique, polyhandicap...) et l'âge de la personne. Elle s'efforce de répondre à une partie des besoins identifiés, dans ses établissements et avec ses services. Partenaire des pouvoirs publics et des collectivités locales, elle propose de nouvelles formes d'accompagnement pour répondre à des besoins nouveaux.

Sa mission principale consiste à procurer aux personnes handicapées bien être et épanouissement personnel. Elle considère que la personne handicapée accueillie est une personne avant d'être handicapée. Son intégration en milieu ordinaire est constamment recherchée.

Elle propose à chacun un projet et un parcours de vie individualisé, établi le cas échéant en collaboration avec ses proches, réactualisé chaque année et lui permettant d'évoluer selon ses possibilités.

À l'écoute de l'évolution des besoins de la société dans le domaine du handicap, l'APAJH Yvelines participe aux instances départementales et régionales du secteur médico-social. Elle fait remonter aux pouvoirs publics, en lien avec la Fédération, son expérience et ses propositions.

Elle travaille avec d'autres associations et organismes du département œuvrant dans la même direction.

Alec de GUILLENCHMIDT  
Président de l'APAJH Yvelines

### 2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

#### → La citoyenneté :

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière auxquels il faut apporter les compensations nécessaires à leur situation par la recherche constante de leur inclusion ou intégration en milieu ordinaire.
- Quel que soit leur mode d'expression, tous les acteurs s'efforcent de rechercher l'avis éclairé de la personne pour les actes la concernant et la définition de son projet de vie.
- Comme tout citoyen, les personnes accompagnées ou accueillies ont des droits et des devoirs
- L'Association est un lieu d'expression libre et citoyenne.

#### → La tolérance

- L'Association est une association laïque, indépendante de toute attache politique ou religieuse.
- L'APAJH Yvelines dans ses débats internes comme dans ses actions, veille à observer une stricte neutralité sur les plans politiques, syndical, philosophique et religieux.
- L'Association respecte la liberté d'opinion et de conscience de chacun.

#### → La prise en compte des handicaps, une affaire de société :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation.
- Les familles sont des acteurs incontournables dans cette démarche sociétale.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes handicapées au sein de structures financées par les pouvoirs publics et favorisent la meilleure inclusion ou intégration possible au sein de la société.

#### → L'accompagnement de tous types de handicap

- L'Association s'est donnée pour vocation d'accompagner de manière personnalisée tous les types de handicap y compris les formes les plus complexes et à tous les âges de la vie.
- L'approche globale défendue par l'APAJH Yvelines donne plus de poids pour faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- L'engagement non spécialisé de l'Association permet d'offrir des accompagnements plus adaptés et diversifiés selon les attentes et les besoins des personnes tout en tenant compte de leurs capacités.

### 2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle a réalisé ses évaluations internes et externes prévues par la loi, qu'elle met à profit pour de nouvelles améliorations au service des usagers.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

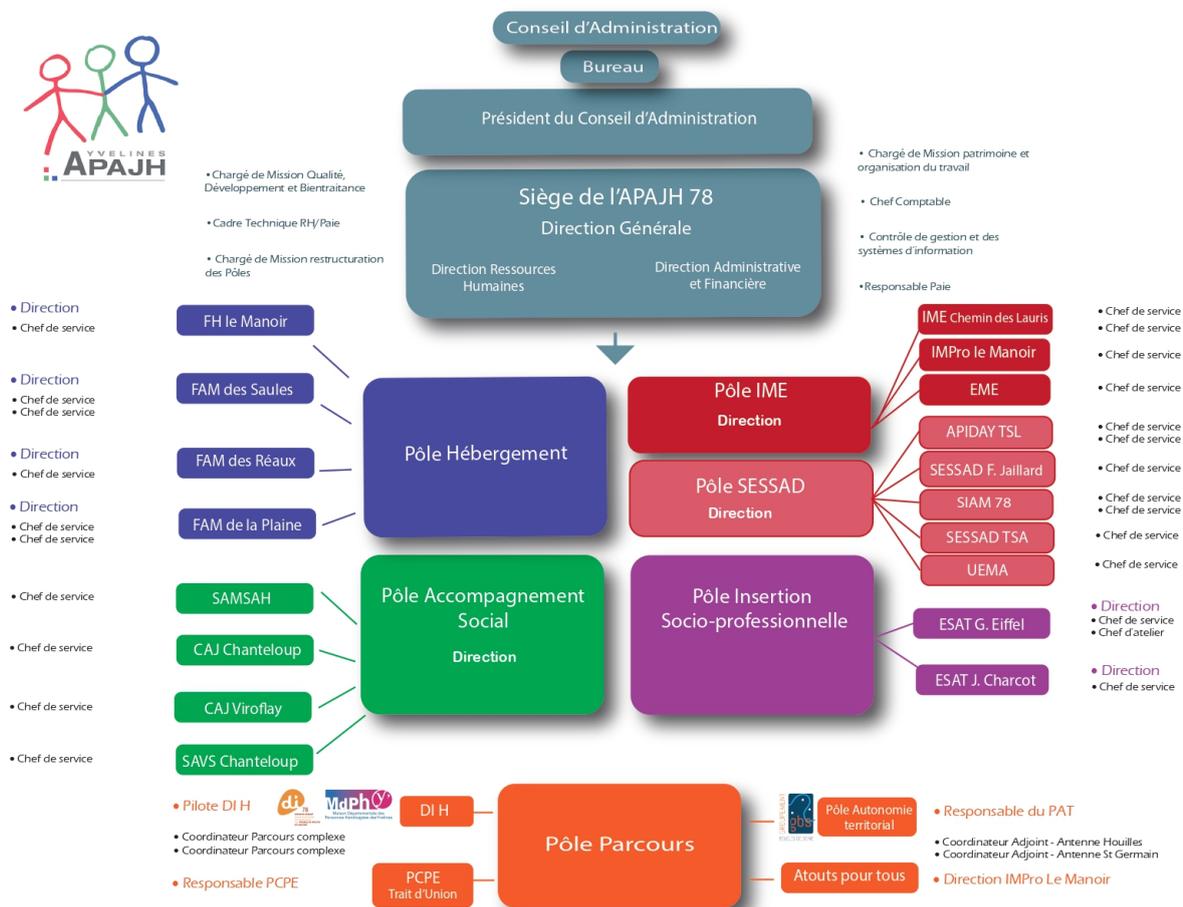
Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans le champ du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées. Elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux. Quelques exemples de projets en cours ou mis en œuvre ces dernières années mais également de perspectives d'avenir :

Le déménagement des SAVS et CAJ de Poissy à Chanteloup-les-Vignes, l'extension de 6 places TSA à l'IMPro le Manoir, la réhabilitation du foyer d'hébergement Le Manoir en parallèle de la construction de studios pour des modalités d'habitat diversifié, la gestion du Pôle Autonomie Territorial Boucles de Seine en partenariat avec deux syndicats intercommunaux, le regroupement du SESSAD SIAM antenne Sud avec le SESSAD APIDAY TSL à Voisins-le-Bretonneux, l'expérimentation du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées des Yvelines ou encore le portage du DIH (ancien DI TSA) sur le Département ainsi que du Dispositif Atouts pour Tous. Le projet de résidence accueil pour des adultes présentant des troubles psychiques a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire et devrait voir le jour fin 2019. Dans le même calendrier l'antenne Nord du SIAM devrait emménager à Sartrouville dans une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

### 3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

#### 3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines





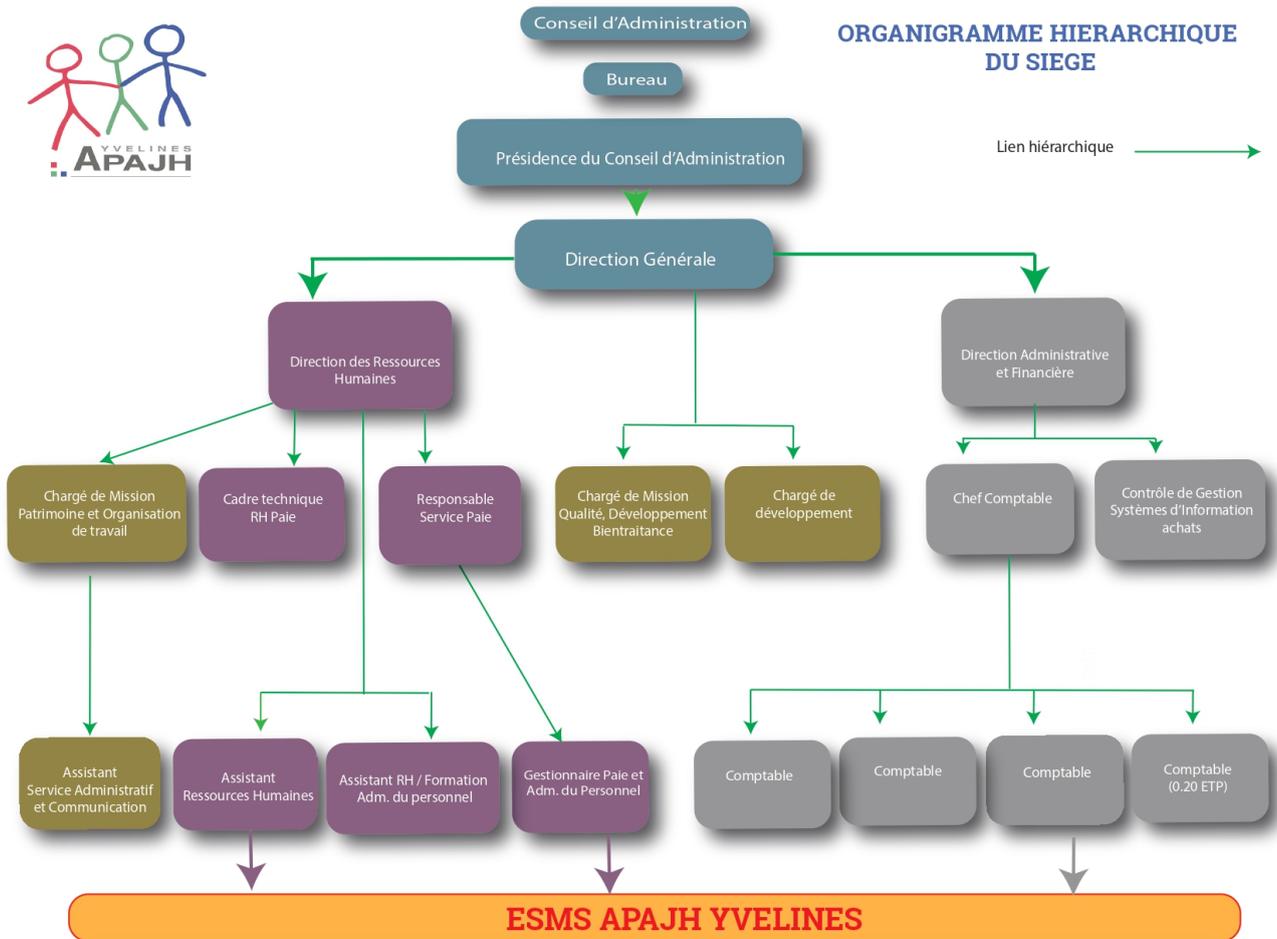
### 3.2 Siège

Le siège social de l'APAJH Yvelines intervient, sans se limiter à des services de simple assistance auprès des directions des ESMS mais, en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures notamment dans les domaines suivants :

- Animation et stratégie de projets, cohérence des politiques mises en œuvre dans les ESMS.
- Gestion financière, avec la réalisation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs.
- Promotion d'une gestion des ressources humaines.
- Direction générale assurant la gestion et la direction de l'APAJH Yvelines.



ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE DU SIEGE



10/10/2019

Catherine Veyron-Dumont

3.3 CPOM

Notre structuration dans un deuxième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2015 et pour 5 ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2014-2020 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 2 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association de manière individualisée pour toutes les personnes.

3.4 Orientations APAJH Yvelines

L'APAJH Yvelines est une association en mouvement mettant en œuvre différentes orientations autour des attentes et des besoins des personnes accompagnées suivantes :

- Consolidation des actions antérieurement menées.
- L'inclusion ou l'intégration dans la société.
- La qualité de relation avec l'entourage de la personne.
- Le développement de nos actions vers les besoins nouveaux.

### 4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT

#### 4.1 Historique de l'établissement

Le foyer a accueilli à partir de 1992 des adultes gravement handicapés, avec très peu d'autonomie motrice et des résidents dont le handicap dominant est la déficience intellectuelle grave ou les troubles du comportement. Deux référents assurent le suivi d'un résident. Ce binôme de professionnels a pour rôle d'observer la bonne mise en œuvre du projet, d'évaluer les difficultés ou écarts constatés, et d'en rendre compte. Les résidents accueillis aujourd'hui présentent une hétérogénéité importante dans le type de handicap et l'association des résidents sur une unité de vie est étudiée afin de trouver une compatibilité de caractères et une harmonie entre les résidents, d'une part, et un équilibre entre les prises en charge lourdes sur le plan physique et celles sur le plan moral, d'autre part.

Un certain nombre de résidents sont présents depuis l'ouverture de l'établissement si bien que le foyer gère à présent le vieillissement de sa population.

A la fermeture du SAMSD et du foyer de vie des Logements Eclatés de Maurepas au 1er juillet 2008, une antenne de cinq appartements a été annexée au foyer « Les Réaux » pour répondre aux besoins d'une partie des personnes qui résidaient dans cette structure. Le projet réservait cette offre de services à des résidents présentant un handicap lourd et ayant le souhait d'un hébergement en milieu ordinaire. Néanmoins, cette population s'est difficilement intégrée aux personnes polyhandicapées car leurs préoccupations sont différentes. Il est apparu nécessaire de faire évoluer ce projet en faveur d'une population dont le projet de vie s'articulera mieux avec la mission de l'établissement.

Compte tenu des besoins du département, à l'époque, et du savoir-faire de l'établissement, le projet de l'antenne appartements a été orienté au profit d'anciens travailleurs handicapés vieillissants dont les besoins médicaux justifient l'admission dans une structure médicalisée. L'expérience menée avec les premiers candidats est considérée comme une réussite car ces derniers ont, à la fois, des capacités relatives d'autonomie qui leur permettent de vivre en appartements, et en même temps, des besoins d'accompagnement et de soins parfaitement cohérents avec les activités de l'institution à l'époque où les Autorités ont demandé à l'APAJH Yvelines cette reprise d'activité.

#### 4.2 La situation géographique

Le foyer est situé dans un quartier résidentiel d'Elancourt, à 1 km du centre-ville et proche d'un petit centre commercial.

La gare la plus proche (gare de la Verrière) est à 3,7 km et des lignes de bus desservent le quartier des Réaux.

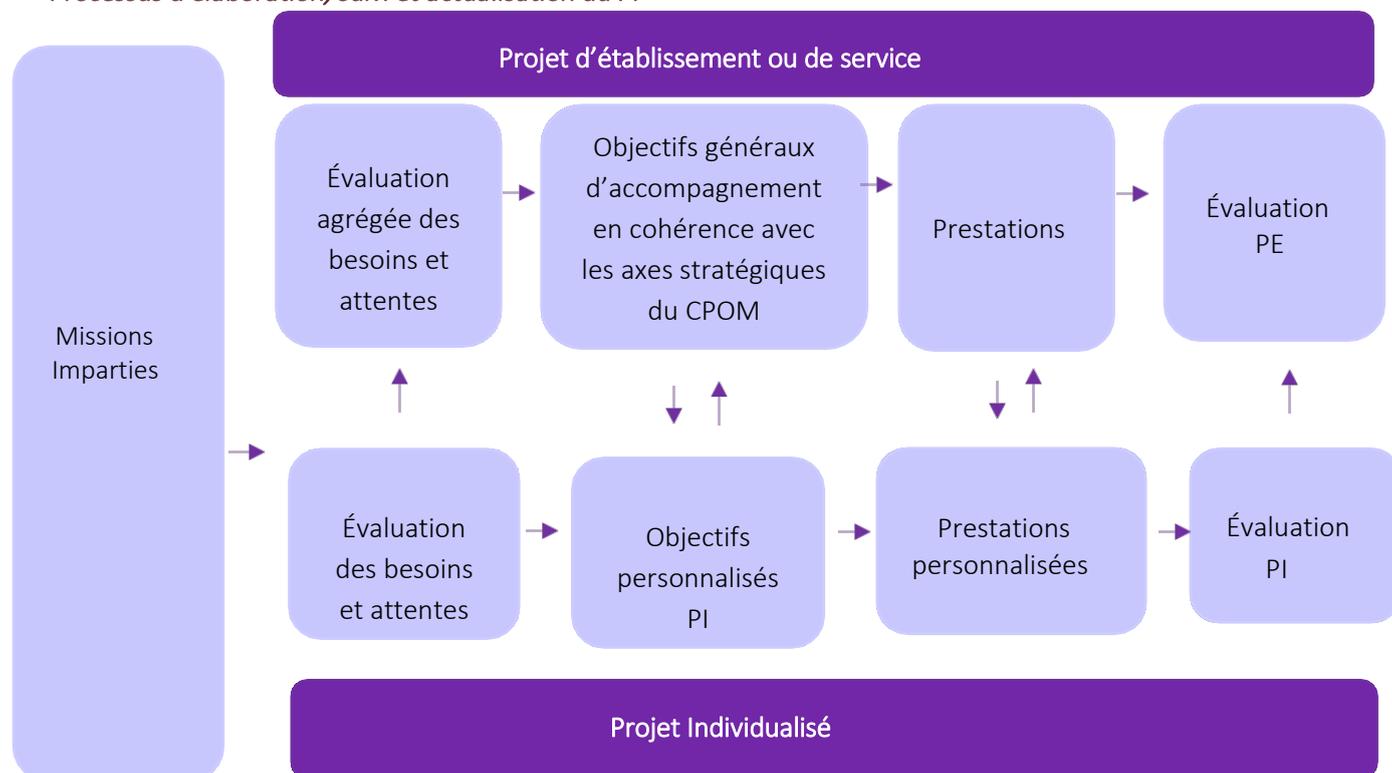
De nombreux espaces verts à proximité, notamment la Coulée verte et le lac des Réaux, permettent les balades.

Des équipements sportifs et culturels, comme le gymnase Chastanier, le stade Pierre de Coubertin, la salle de l'Agora, le cinéma des 7 Mares, la salle de spectacle « Le Prisme » ... proposent une variété d'activités.

L'antenne appartement est située à Maurepas, sur le quartier « des Fiches », à 2.5 km du foyer. Le centre commercial des « 7 mares » est accessible à pied, en à peine 10 min et propose les commodités de premières nécessités comme une supérette, la poste, un cinéma, une salle de spectacles, des banques, des coiffeurs, un tabac/presse et quelques magasins. Le quartier « des friches » est bien desservi par des lignes de bus permettant une plus grande autonomie (la gare de la Verrière, la zone commerciale de Pariwest...).

# 2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

*Processus d'élaboration, suivi et actualisation du PI*



## 1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

### 1.1 En référence aux textes de références et réglementaires

#### TEXTES MAJEURS

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie
- Code de l'Action sociale et des familles

Les missions du Foyer des Réaux sont définies par :

**Le décret n° 2009-322 du 20 mars 2009** relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie énonce précisément à qui s'adresse le travail d'équipe, pourquoi et comment.

### **Pour qui ?**

L'article D. 344-5-1 stipule : « Les dispositions de la présente section sont applicables aux maisons d'accueil spécialisées, **aux foyers d'accueil médicalisé** et aux services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés mentionnés au 7° de l'article L. 312-1, lorsqu'ils accueillent ou accompagnent des personnes handicapées adultes mentionnées à l'article L. 344-1-1 ».

#### Art. D. 344-5-1/1 :

Ces personnes présentent une situation complexe de handicap, avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

#### Art. D. 344-5-1/2 :

Cette situation résulte :

- D'un handicap grave à expression multiple, associant déficience motrice et déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.
- D'une association de déficiences graves, avec un retard mental moyen sévère ou profond, entraînant une dépendance importante.
- D'une déficience intellectuelle, cognitive ou psychique sévère ou profonde, associée à d'autres troubles, dont des troubles du comportement qui perturbent gravement la socialisation et nécessite une surveillance constante.

#### Art. D. 344-5-2 :

Les personnes handicapées cumulent tout ou partie des besoins suivants :

a) Besoin d'une aide :

- Pour la plupart des activités relevant de l'entretien personnel et, le cas échéant, de la mobilité.
- A la communication et à l'expression de leurs besoins et attentes
- Pour tout ou partie des tâches et exigences générales et pour la relation avec autrui, notamment pour la prise de décision

b) Besoin de soutien :

- Au développement et au maintien des acquisitions cognitives

c) Besoin de soins :

- De santé réguliers et d'accompagnement psychologique

Les besoins d'aide, de soutien ou de soins justifient un accompagnement médico-social soutenu.

### **Pourquoi ?**

L'article D. 344-5-3 traite de la qualité et de la continuité de l'accompagnement. Les objectifs de travail poursuivis auprès des personnes en situation de handicap sont :

- Favoriser leurs relations aux autres et l'expression de leurs choix et de leur consentement
- Développer leurs potentialités
- Maintenir leurs acquis et favoriser leurs apprentissages et leur autonomie
- Favoriser leur participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées
- Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique
- Garantir l'intimité
- Veiller au développement de leur vie affective et maintenir du lien avec leur famille ou leurs proches
- Assurer un accompagnement médical coordonné
- Privilégier l'accueil des personnes par petits groupes

## **1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux**

Les politiques publiques amènent le secteur Médico-social à être en perpétuelle évolution. La veille législative fait partie intégrante des missions des associations pour répondre aux évolutions du secteur. Cette veille législative est assurée par les cadres du siège et les directeurs des ESMS, les Comités de Direction (CODIR) font régulièrement l'objet d'informations et/ou réflexion sur les derniers textes, décrets, plans... afin de les décliner au mieux au sein de nos structures.

Pour cela, le Foyer des Réaux sera plus particulièrement attentif au cadre réglementaire suivant :

- Le Schéma Interdépartemental d'Organisation Sociale et Médico-Social (SIOMS) 2018-2022
- Le programme pluriannuel « Psychiatrie et Santé mentale » 2018-2023
- Le 3<sup>ème</sup> plan national Maladies rares 2018-2022
- Le plan Maladies neurodégénératives 2014-2019
- Le 4<sup>ème</sup> Plan autisme « stratégie nationale de l'autisme au sein des troubles du neuro-développement » 2018-2022

Bien sûr, d'autres plans retiennent notre attention et l'Association reste attentive à toutes les évolutions du secteur.

## 2. LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

### 2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Le public accueilli au Foyer des Réaux présente essentiellement les pathologies suivantes :

- Paralyse cérébrale (anciennement IMC ou IMOC)
- Déficience intellectuelle
- Polyhandicap
- Troubles psychiques

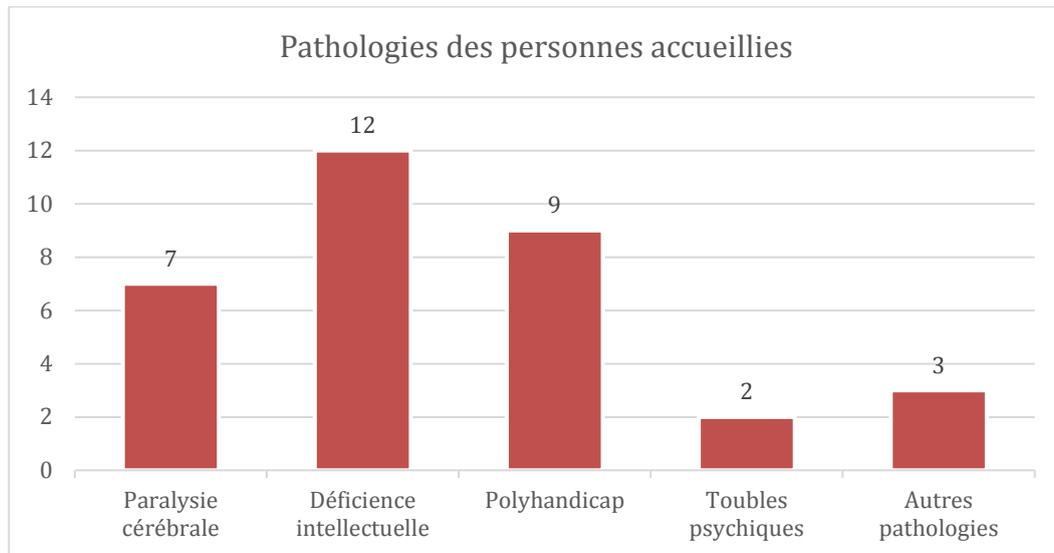
Un rappel des définitions de ces pathologies permet un éclairage utile, à partager entre tous les acteurs du projet d'établissement.

- Paralyse cérébrale : C'est un terme général désignant des troubles permanents du développement du mouvement et de la posture, responsables de limitations d'activité, causés par des atteintes survenues lors du développement du cerveau chez le fœtus ou le nourrisson. Les troubles moteurs de la paralyse cérébrale sont souvent accompagnés de troubles sensoriels, perceptifs, cognitifs, de la parole, de la communication et du comportement, d'une épilepsie non équilibrée malgré le traitement et de problèmes musculo-squelettiques secondaires.
- Déficience intellectuelle : Il s'agit d'une incapacité caractérisée par des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et des limitations des habiletés adaptatives conceptuelles, sociales et pratiques. L'atteinte motrice est moindre, ou liée au vieillissement ou à une pathologie intercurrente.
- Polyhandicap : Le polyhandicap est un handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice à une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation. Des troubles respiratoires, nutritionnels, des organes d'élimination et une fragilité cutanée sont souvent associés à ce handicap.
- Les troubles psychiques « peuvent conduire à des situations de handicap psychique, soit du fait de la sévérité des symptômes, de leur persistance, de la fréquence des crises ou des hospitalisations, soit de l'association avec des troubles cognitifs ou des troubles physiques associés. Parmi ces pathologies, habituellement ou fréquemment à l'origine de situations de handicap, les troubles suivants peuvent être cités de manière non exhaustive : troubles schizophréniques, troubles bipolaires, troubles dépressifs sévères ou persistants associés ou non à des phobies sociales, formes sévères des troubles obsessionnels compulsifs, formes sévères de troubles anxieux, troubles graves et caractérisés de la personnalité »<sup>1</sup>.

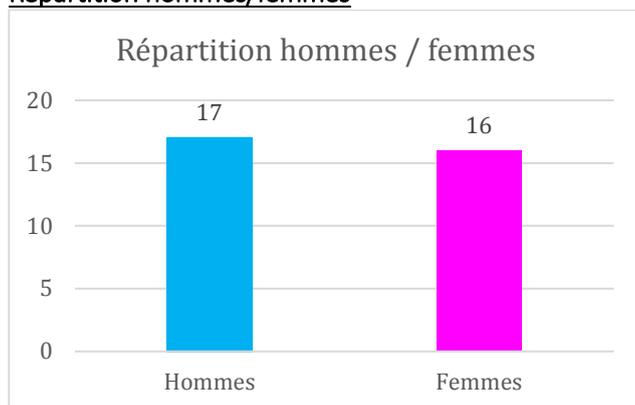
---

<sup>1</sup> Extrait du dossier technique de la CNSA « troubles psychiques » 2017

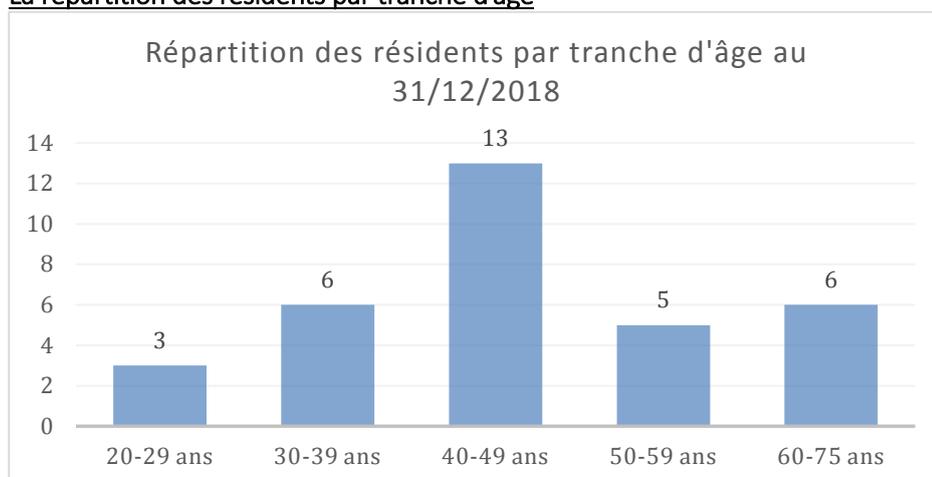
**Pathologie des résidents du Foyer au 31/12/2018**



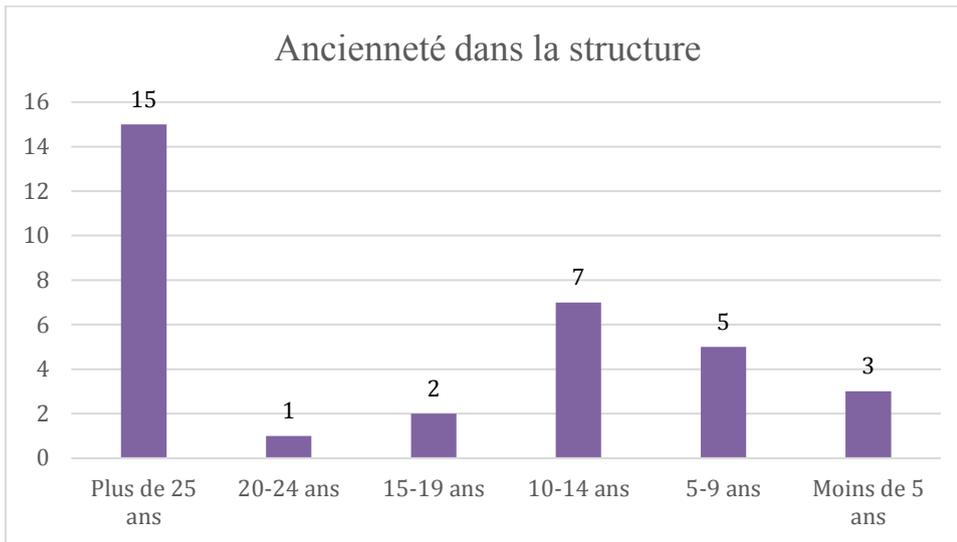
**Répartition hommes/femmes**



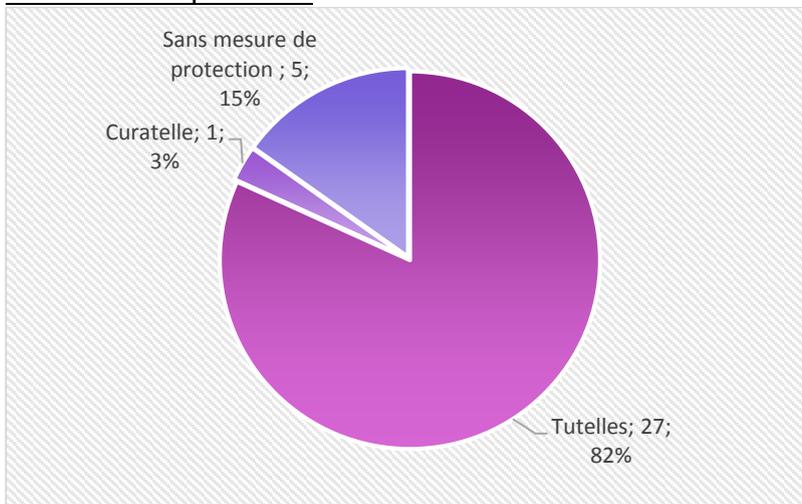
**La répartition des résidents par tranche d'âge**



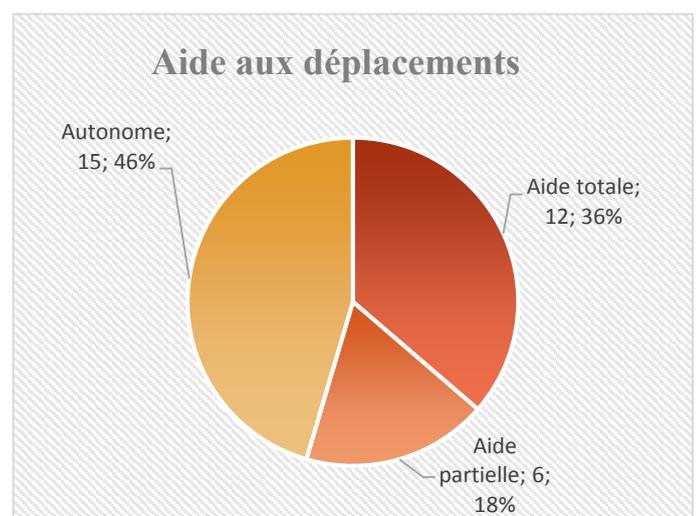
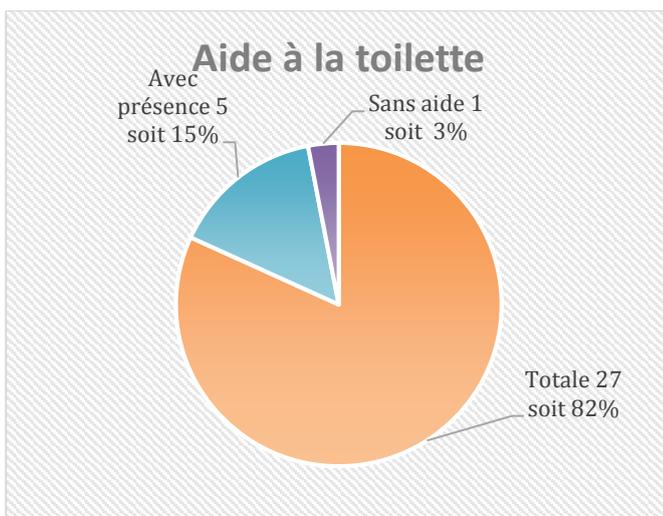
**Ancienneté dans la structure au 31/12/2018**

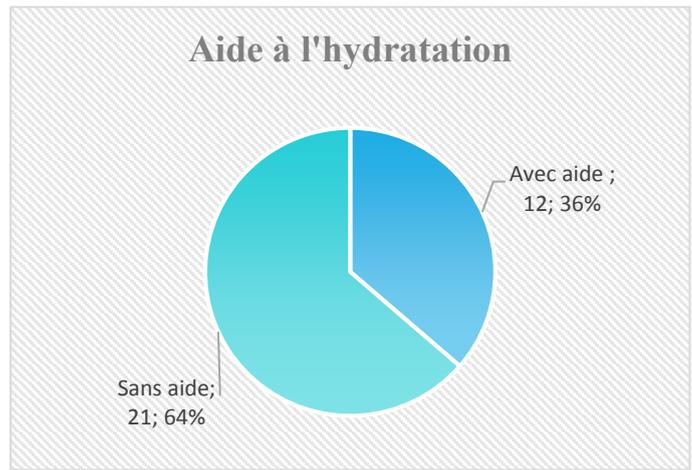
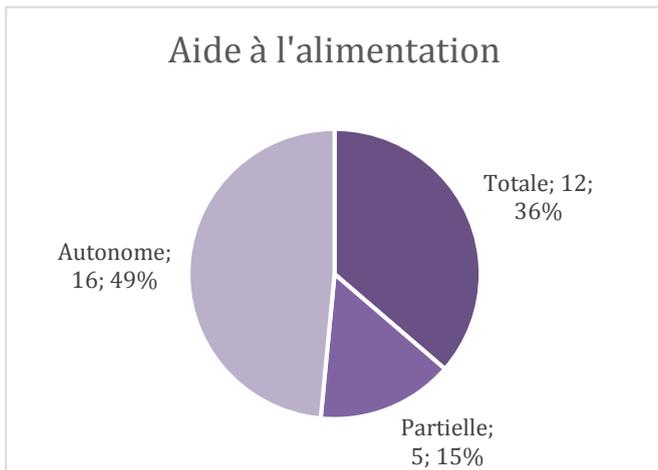


### Les mesures de protection



### Les besoins d'accompagnement au quotidien des personnes accueillies

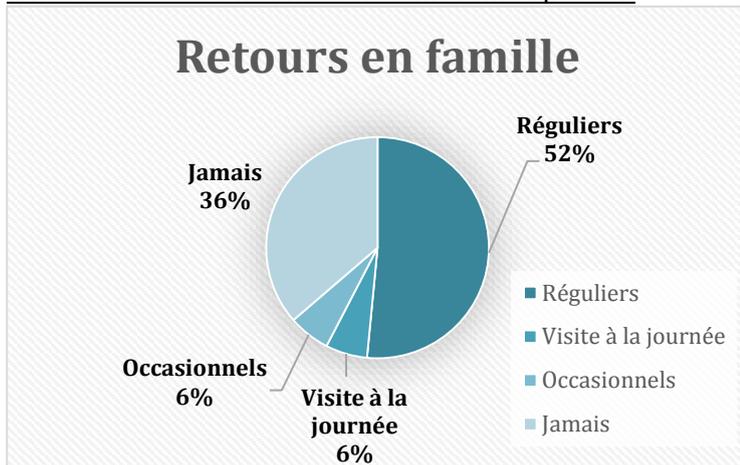




Ces graphiques illustrent les profils des résidents accueillis au foyer et quelques points essentiels sont à soulever comme :

- Les « lourdes » pathologies des résidents qui entraînent un besoin important dans leur accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne,
- Une moyenne d'âge relativement élevée de 47 ans qui demande une adaptation des pratiques aux nouveaux besoins des personnes vieillissantes,
- Les délais de séjour des résidents très longs (15 résidents sur 33 vivent au foyer depuis plus de 15 ans) et la majorité des résidents et/ou leurs représentants légaux qui désire un accompagnement jusqu'à « la fin de vie ». Cet aspect demande aux équipes de réfléchir à l'accompagnement de fin de vie mais, aussi de travailler sur des procédures comme « le décès d'un usager », « Comment accompagner les résidents lors d'un décès d'un camarade » ... La direction doit aussi réfléchir à accompagner les équipes lors du décès d'un résident. Pour cela, la direction va s'appuyer sur les « Livrets accompagnement fin de vie » réalisés et diffusés par le groupe de travail transverse APAJH et validés au CA du 14/11/2019.

#### Les résidents accueillis ont des familles et des proches



Les familles et les proches ont une place importante dans l'accompagnement des résidents.

Associer le plus possible les familles dans toutes les décisions qui concernent les résidents est un des objectifs prioritaires des équipes et de la direction.

48% des résidents ne partent plus en famille ou que très exceptionnellement.

Dans ce projet, nous avons à prendre en compte le vieillissement des résidents et par voie de conséquence, l'avancée en âge des parents, qui pour un certain nombre ne peut plus accueillir son enfant car ils ne sont plus en capacité physique d'assumer l'accompagnement au quotidien.

Les retours en famille, les visites sont facilitées pour maintenir les liens familiaux, notamment par la mise en place de transports, l'accueil des familles sur le foyer et des accompagnements au domicile pour soutenir les

aidants...

Les admissions et la liste d'attente

- En décembre 2018, la liste d'attente comptait 31 personnes. Cette liste est très importante (28 personnes domiciliées dans le département des Yvelines et 3 personnes hors département). Elle est constituée de plusieurs situations sensibles comme des jeunes en IME en attente de placement (amendements Creton), des adultes restés au domicile ou des adultes en demande de réorientation...
- Les entrées et sorties restent rares, en quatre ans, le foyer n'a connu que deux sorties et donc deux entrées. Ce faible taux s'explique par l'accompagnement des résidents jusqu'à la fin de vie selon leur souhait et/ou celui de leurs représentants légaux.
- Actuellement le foyer accueille 27 résidents domiciliés dans les Yvelines et 6 résidents domiciliés hors département, pour un total de 33 résidents.

**2.2 L'évolution du public accompagné**

L'âge moyen des résidents du Foyer est de 47 ans, avec une durée moyenne de séjour de 16 ans et 2 mois. Nous sommes déjà confrontés à la problématique du vieillissement à laquelle il faut pouvoir apporter des réponses, une fois le diagnostic établi pour chacun des résidents concernés. La nomenclature SERAFIN va nous permettre de mieux cibler et répertorier les besoins des résidents et d'adapter les prestations nécessaires à l'évolution de leurs pathologies, de leur vieillissement... Cela nécessitera de sensibiliser puis former l'équipe pluridisciplinaire à cette nouvelle approche.

Les réunions d'élaboration du Projet Individualisé sont des temps essentiels pendant lesquels se croisent les différentes observations et analyses de l'équipe pluridisciplinaire qui permettent de cibler au mieux les besoins et d'élaborer des objectifs afin d'accompagner au mieux les résidents.

EVOLUTIONS	IMPACTS	INDICATEURS
Vieillessement des résidents	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Augmentation des besoins en matière de soins (aggravation des pathologies, fragilité, surinfections...)</li> <li>✓ Augmentation des besoins en matériel adapté.</li> <li>✓ Adaptation du rythme de vie pour les résidents les plus âgés (temps de sieste nécessaires, heures de coucher plus tôt, lever plus tardifs, petits déjeuners au lit plus nombreux...).</li> <li>✓ Adaptation des activités et sorties en tenant compte de la fatigabilité des résidents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de consultations faites par le médecin du foyer. Nombres de consultations extérieures. Ecart du nombre de traitements d'une année sur l'autre.</li> <li>✓ Augmentation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) du budget soin. Augmentation des consultations à Garches (Médecin en rééducation fonctionnelle). Augmentation des contacts, appels téléphoniques, rendez-vous avec les prestataires extérieurs pour l'ergothérapeute.</li> <li>✓ Augmentation des protocoles individuels.</li> <li>✓ Nombres d'activités de bien-être, nouvelles activités mises en place.</li> </ul>

<p>Avancée en âge des familles des résidents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présence plus importante des résidents les week-ends et vacances.</li> <li>• Sollicitation plus importante de l'assistante de service social pour les démarches administratives (aides au domicile, organisation des transports pour les retours en familles...).</li> <li>• Mise en place d'aides pour les aidants familiaux.</li> <li>• Accentuation des besoins de soutien des familles (psychologique, matériel...).</li> <li>• Mise en place ou basculement des mesures de protection juridique (relais pris par les frères et sœurs ou des tuteurs extérieurs à la place des parents).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre des départs en week-ends et vacances. Ecart facturation des présences des résidents d'une année sur l'autre.</li> <li>✓ Nombre des démarches effectuées par l'assistante de service sociale. Mesure des écarts sur plusieurs années.</li> <li>✓ Nombre d'accompagnements de résidents au domicile, de visites organisées, nombre de repas pris par les familles sur le foyer.</li> <li>✓ Nombre de rendez-vous avec la psychologue, avec les éducateurs, l'ergothérapeute, la direction.</li> <li>✓ Nombre de résidents bénéficiant d'une protection juridique. Ecart entre les mesures exercées par les parents et les tuteurs extérieurs.</li> </ul>
---	--	--

Pour répondre aux nouveaux besoins des travailleurs handicapés vieillissants et des adultes présentant des troubles psychiques ou TSA concernant le logement autonome, l'association réfléchit à faire le projet de transformation de l'antenne appartement qui pourrait répondre au cahier des charges de l'habitat inclusif. Ce projet est un des objectifs du CPOM 3<sup>ème</sup> génération (2020-2024).

### 2.3 Les besoins des personnes accompagnées

La description des besoins ne peut être que spécifique à chaque structure car ce sont les besoins des personnes accueillies qui fondent le projet de la structure.

Selon la nomenclature SERAFIN-PH, les besoins sont classés en trois domaines que sont la santé, l'autonomie et la participation sociale

Les besoins en accompagnement pour les actes de la vie quotidienne sont très importants pour les résidents du foyer qui pour la majorité ont un niveau de dépendance très important sont illustrés dans ce tableau :

ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE	Nombre de résidents concernés	
	jour	nuit
Lever et installation au coucher	20	0
Aide aux repas totale et partielle	15	0
Accès aux WC, changes	22	18
Administration des traitements	29	3
Habillage/déshabillage (aide totale ou partielle)	29	0
Soutien psycho-social (communication, écoute, temps relationnels,...)	33	33
Besoins/utilisations aides techniques	18	5
Installation à visée thérapeutique	19	4

Les autres besoins présentés ci-dessous seront déclinés dans le tableau synthétique du Projet d'établissement qui présente les prestations du foyer, leurs descriptions, les moyens humains pour les réaliser et leur évaluation.

1.1 Besoins en matière de santé	1.1.1.2 : Besoins en matière de fonctions sensorielles 1.1.1.10 Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé
1.2 Besoins en matière d'autonomie	1.2.1.2 Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui 1.2.1.4 Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité
1.3 Besoins pour la participation sociale	1.3.1.1 Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté 1.3.2.2 : Besoins pour accomplir des activités domestiques (antenne appartement) 1.2.3.4 : Besoins pour la vie affective 1.3.4.1 : Besoins pour participer à la vie sociale 1.3.4.2 : Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport

### 3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

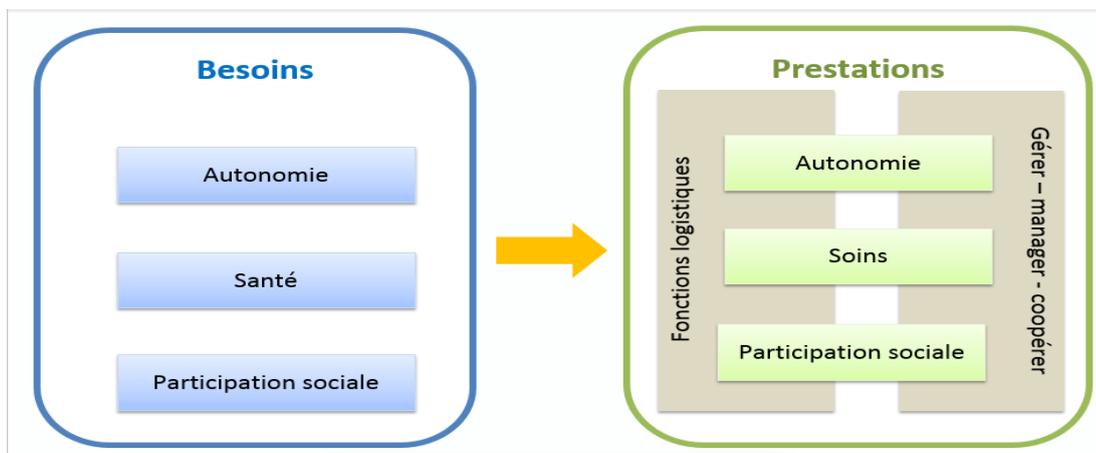
Le foyer des Réaux accompagne des adultes porteurs de handicaps tout au long de leur vie si cela est leur volonté. Dans ce tableau, nous essayerons de détailler les principaux objectifs visés au travers de l'accompagnement des résidents accueillis au foyer ainsi que les indicateurs permettant d'évaluer nos actions.

OBJECTIFS	INDICATEURS
Accompagner les résidents dans tous les actes de la vie quotidienne.	- Nombre d'accompagnements à la toilette, aux repas, aux déplacements.
Associer les résidents et leur famille à l'élaboration et au suivi de leur Projet individualisé (PI).	- Nombre de résidents et de familles ayant participé à la réunion de préparation de leur PI.
Recueillir les attentes, les désirs, les suggestions des résidents et leurs avis.	- Nombre de résidents qui participent aux commissions repas et hôtellerie, aux CVS et au comité des fêtes. - Nombre de réunions organisées en présence des résidents. - Nombre d'enquêtes de satisfaction réalisées, analysées et communiquées - Nombre de réunions « résidents » organisées (antenne appartement). - Nombre de résidents associés à la mise en place de séjours adaptés.
Favoriser l'épanouissement des résidents au travers d'activités culturelles et de loisirs.	- Nombre d'activités et de sorties organisées sur l'année. - Nombre de résidents participants à des activités culturelles et de loisirs - Nombre de nouvelles activités mises en place
Aider les résidents à mieux vivre le vieillissement	- Nombre d'activités de bien-être mises en place (Snoezelen, balnéothérapie, ateliers massage, bains détente...). - Nombre d'aides techniques mises en place pour compenser la baisse des capacités motrices (guidons de transferts, lèves-personnes, chaises douches...)

Favoriser l'inscription des résidents dans la vie citoyenne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de résidents participant à des activités sur l'extérieur (club tarot, atelier peinture, atelier poterie, club de musculation...).</li> <li>- Nombre d'accompagnements organisés dans le cadre de l'exercice du culte.</li> <li>- Nombre de participation aux manifestations organisées par la commune.</li> <li>- Nombre d'accompagnement pour voter lors d'élections.</li> </ul>
Maintenir le lien familial.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de départs en week-end et vacances</li> <li>- Nombre d'accompagnements faits pour maintenir le lien avec les parents dans le cadre d'une hospitalisation, d'une rééducation, d'une impossibilité à se déplacer...</li> <li>- Nombre de familles répondant aux invitations pour des moments festifs.</li> <li>- Nombre de repas ou goûters familiaux organisés sur le foyer, pour les familles qui ne peuvent plus accueillir leur enfant au domicile.</li> </ul>

**4. LES PRESTATIONS**

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature Serafin PH :



Les interventions des différents professionnels s'inscrivent fondamentalement dans le cadre des projets personnalisés des résidents. A ce titre, en fonction de l'activité visée, elles peuvent prendre l'une des deux formes suivantes : soit des interventions individuelles, soit des interventions en petits groupes. De même, l'animation de ces activités peut être assurée par le professionnel le plus approprié, seul, ou simultanément par deux ou plusieurs professionnels formant équipe.

Chaque résident disposant d'un projet individualisé, la déclinaison des interventions des professionnels répond obligatoirement aux objectifs et aux moyens qui y sont intégrés. A des degrés différents, compte tenu de la personnalisation des projets, les trois volets suivants sont pris en considération : le volet de l'accompagnement à la vie quotidienne, le volet des activités socio-éducatives et culturelles et le volet thérapeutique intégrant les interventions des psychologues.

### L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne :

Les aides-soignants et les aides-médico-psychologiques assurent cet accompagnement. De 7h du matin jusqu'à 10h 30, dans chaque unité de vie, trois encadrants préparent et servent le petit déjeuner en fonction du réveil échelonné des résidents. Ils aident les résidents au lever, à leur installation et déplacement et pour ceux et celles qui en ont besoin, une aide à l'alimentation et l'hydratation est assurée. La distribution des médicaments prescrits est assurée par les aides-soignants, et à défaut par les AMP. Les neuf ou dix résidents de chacune des unités de vie sont ensuite répartis en trois petits groupes (A, B et C) dont chacun des encadrants a la responsabilité. Les encadrants procèdent à leur toilette, change et habillage, pour les moins autonomes. Ces temps sont autant d'occasions à mettre à profit pour échanger avec les résidents et maintenir voire développer leurs capacités communicationnelles.

Le personnel paramédical (infirmières, rééducateurs et psychologues) et les éducateurs sont amenés, à tour de rôle, à participer aux temps des repas avec les résidents. Ces temps sont précieux en termes d'observation et de régulation vis-à-vis des résidents et des encadrants.

### Les activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs :

La 2<sup>ème</sup> partie de la matinée est réservée pour proposer des balades aux résidents dans le quartier (sont privilégiés les résidents les plus dépendants dont les capacités limitent la diversité des activités), les petites activités (jeux de société, petites activités manuelles) et les rééducations.

Le déjeuner est organisé en 2 services (de 11h 30 à 12h 30 pour les résidents les plus dépendants, et de 12h 30 à 13h 30 pour les plus autonomes).

Après un temps de sieste ou de changement de position pour ceux qui le désirent ou sur prescription médicale, des activités et sorties sont proposées et animées par les encadrants directs, les éducateurs ou des intervenants extérieurs. En voici quelques exemples :

- Médiation animale, la musicothérapie et l'équithérapie animées par des intervenants extérieurs en collaboration avec les encadrants.
- Une coiffeuse et une esthéticienne interviennent directement sur le foyer pour les résidents et/ou les parents qui le désirent.
- Activités de détente et de bien-être comme la balnéothérapie, l'atelier esthétique, l'atelier massage, les séances Snoezelen, les bains détente...
- Activités manuelles et créatives comme l'atelier décoration des unités (pour des temps festifs : Halloween, Noël, Pâques...), créations de cartes, décoration de boîtes...
- Ateliers culinaires pour la confection de gâteaux d'anniversaires ou des goûters, la fabrication de repas, et la diversification des menus sur l'antenne appartements.
- Groupe sport
- Atelier chant
- Groupe danse
- Atelier informatique
- Activité jardinage
- Atelier contes
- Lecture du petit journal
- Atelier journal du foyer « L'Écureuil »
- Activité Vélo-poussoir et tricycle

Des sorties pour des spectacles, des visites d'expositions culturelles, des promenades et des sorties nécessitées par des besoins pratiques tels que des courses personnelles ou des achats pour mener à bien tel ou tel projet d'activité sont régulièrement organisées.

Des transferts sont également organisés par petits groupes plusieurs fois par an. Ils ont essentiellement pour vocation de découvrir un nouvel environnement et de s'y adapter, de développer l'autonomie et l'esprit d'entraide au sein d'un groupe, de créer et de vivre de nouvelles situations opportunes pouvant servir à communiquer et à relater des faits à ceux et celles qui n'ont pas participé au transfert.

Le comité des fêtes qui a vu le jour en 2018. C'est une instance composée de représentants des professionnels et des résidents avec la direction. Ce comité programme les moments festifs sur l'année, réfléchit à leur contenu et met en place l'organisation nécessaire. Cette instance dynamise beaucoup l'équipe et permet de rythmer l'année par des manifestations diverses.

#### **Le projet de soin :**

Chaque résident dispose d'un projet de soins individualisé faisant partie intégrante de son projet global. Ce projet est révisé formellement une fois par an. Il est également revu dès que l'état de santé du résident l'exige (maladie particulière, dégradation de l'état de santé, suite d'hospitalisation ou fin de vie).

Le projet de soins précise les différentes rééducations nécessaires (kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie...) et décline les programmes mis en place (Balnéo, snoezelen, Motomed, atelier remédiation cognitive, atelier peinture thérapeutique, les séances individuelles...).

Il existe, par ailleurs, des projets de soins plus généraux tels que la prévention de la grippe saisonnière par la vaccination, la gestion des canicules ou grands froids, des protocoles relatifs à la fièvre ou aux douleurs applicables par les équipes d'encadrement direct, en l'absence de médecin ou d'infirmières, le suivi gynécologique au foyer, la venue d'un médecin neurologue, d'un pédicure...

La cohérence entre les équipes d'encadrement direct et l'équipe paramédicale est essentielle car elle participe à la garantie de la bonne santé des usagers.

## **5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE**

Le foyer des réaux a besoin de partenaires pour pouvoir offrir aux personnes accueillies un accompagnement global. Cet accompagnement global prend en compte la santé, l'ouverture sociale et culturelle, l'accès aux droits...

Au travers d'un tableau, nous essayerons de lister les principaux partenaires (liste non exhaustive) avec lesquels travaillent les professionnels du foyer.

<b>Partenaire</b>	<b>Objet du partenariat</b>	<b>Convention/partenariat</b>
Hôpital de Garches	Suivi des appareillages, des positionnements, des complications physiques liées au handicap et à l'évolution des pathologies par des médecins PMR	Partenariat
Ostéopathe libérale	Séances d'ostéopathie pour les résidents sur le foyer	Convention
Médecin Neurologue	Suivi neurologique de certains résidents sur le foyer	Convention en cours
Médecin Gynécologue	Suivis gynécologiques des résidentes sur le foyer	Partenariat
Pédicure-Podologue	Soins en pédicure des résidents sur le foyer	Convention
Dentiste sur l'hôpital Mignot	Suivi bucco-dentaire des résidents	Partenariat
Pharmacie ADDA-PIQUET	Fourniture de produits pharmaceutiques, mise sous blisters des traitements des résidents et livraison	Convention
Laboratoire des Pyramides	Prélèvement d'échantillons au sein du foyer en vue de la réalisation de l'analyse, de son interprétation et de la transmission des résultats	Convention
Réseau REPY	Informations sur les suivis gérontologiques et soutien dans le cadre de soins palliatifs	Convention en cours
Mairie d'Elancourt	Prêt de salles pour des manifestations, lien pour favoriser la participation aux différentes manifestations... Aides financières pour les séjours adaptés (CCAS)	Partenaires
Mairie de Saint Cyr	Créneaux pour l'utilisation de la piscine	Partenariat
Mairie de Maurepas	Participation de certains résidents au club de tarot, à l'atelier peinture et club poterie	Partenariat

Association Pas à Pas Handi Cheval	Séances d'équithérapie pour les résidents	Convention
Harmonie Animale	Activités de médiation animale sur le foyer	Convention
Musique et handicap	Atelier de musicothérapie sur le foyer	Convention
SPA « Le refuge de Plaisir »	Activités soins et balades des chiens	Convention
Mme Sylvette BIGUENA, bénévole	Accompagner les résidents pour la Musicothérapie	Convention
Organismes tutélaire (ATY, UDAF)	Liens étroits dans le cadre des suivis des résidents sous tutelle	Partenariat
CAF	Lien avec l'assistante sociale pour droits des résidents	Partenaire
CPAM	Lien avec l'assistante sociale pour droits des résidents	Partenaire
PAT	Lien réguliers pour le maintien des droits, demandes d'aides, les prestations de compensation...	Partenaires
Le RPMSY (Réseau des Professionnels Médico Sociaux des Yvelines)	Rencontres régulières entre les directeurs des foyers des Yvelines pour des échanges de pratiques ou informations diverses (nouveaux textes, nouvelles réglementations...)	Partenariat

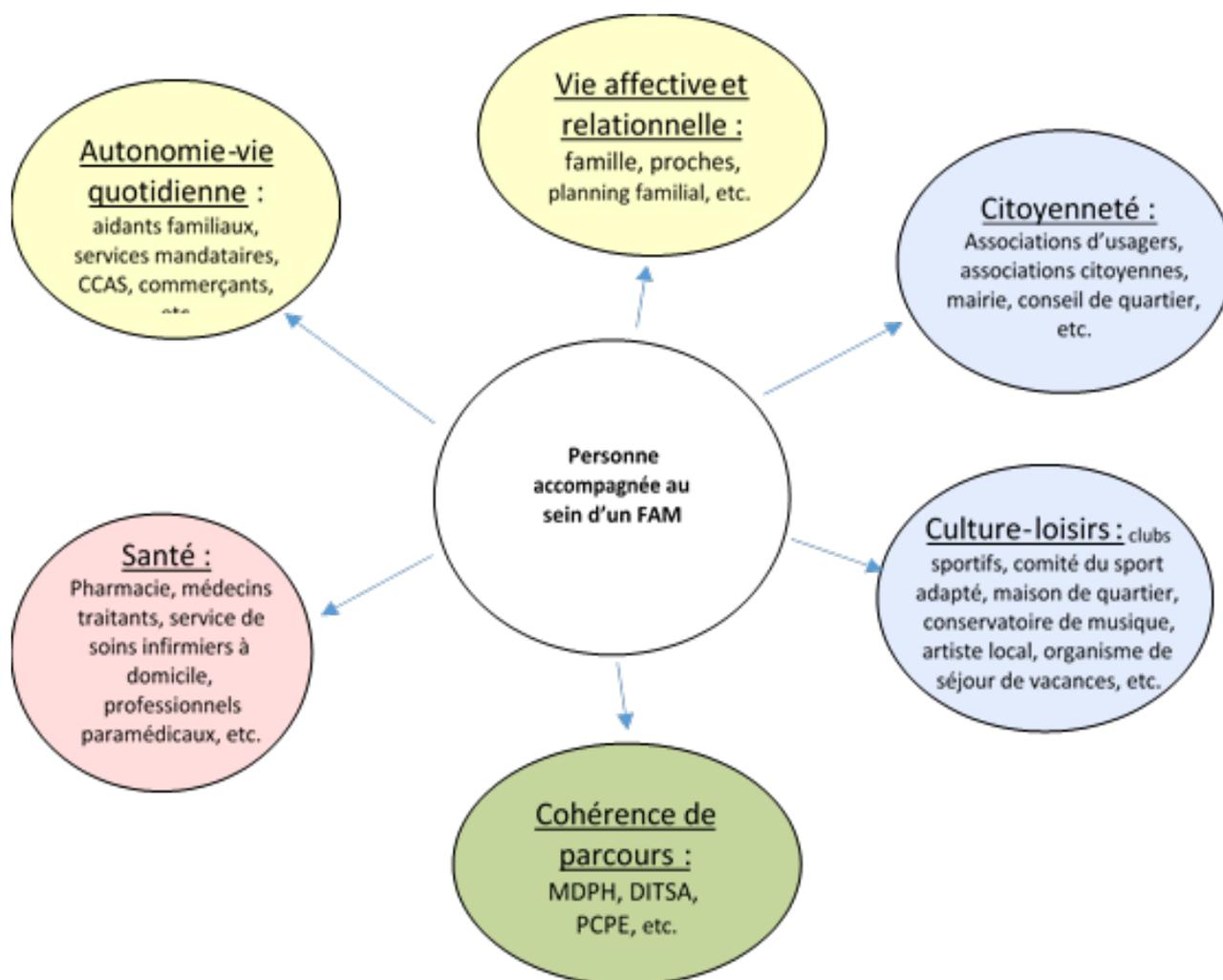


TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Foyer des Réaux					
Mission de la structure :					
Besoins	Prestations	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention oui/non)	Indicateurs d'évaluation
1.1.1.1-Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative	Suivi de la santé du résident, prescrire les traitements nécessaires et prescrire des examens complémentaires si besoin. Accompagner la fin de vie si cela se présente.	Médecin généraliste salarié. Vacation de médecin Neurologue et médecin MPR La direction en soutien pour l'accompagnement de fin de vie.	Convention en cours avec le Réseau REPY Convention en cours avec le médecin Neurologue et le médecin MPR	Nombre de consultations faites en interne par le médecin généraliste, le Neurologue et le médecin MPR. Nombre de consultations faites chez des spécialistes.
	2.1.1.2- Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	Soins quotidiens, consultations avec le médecin, vérification des piluliers, animation des réunions soins, conseils aux AMP/Aides-soignants	Infirmières		Temps passé pour les soins, la vérification des piluliers, les réunions soins.

	2.1.1.3- Prestations des psychologues	Animer des ateliers thérapeutiques (remédiation cognitive, atelier peinture, groupes de parole), assurer un soutien psychologique par des entretiens individuels	Psychologue		Nombre de séances individuelles et d'ateliers thérapeutiques animés. Nombre de résidents bénéficiant d'un suivi psychologique.
	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie	Fourniture de produits pharmaceutiques et préparation des piluliers. Sécurisation de la prise du médicament	IDE pour recevoir et contrôler	Pharmacie ADDA-PIQUET et MEDISSIMO Convention	Nombre d'erreurs dans les piluliers préparés/nombre de piluliers préparés
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Observation des moyens d'expression (verbale, gestuelle mimiques...), encourager les échanges verbaux et non verbaux. Vérifier la vue et l'ouïe régulièrement.	Educateurs spécialisés, AMP, Aides-soignants, psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, médecin, la direction		Nombre de PEC avec des objectifs de communication facilitée Nombre de visites faites chez l'ophtalmologiste et chez le médecin ORL.

<p>1.1.1.2- Besoins en matière de fonctions sensorielles</p>	<p>2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui</p>	<p>Ateliers sensoriels, groupes de parole, mise en place d'outil à la communication, de plannings individuels avec dessins, pictogrammes, photos...pour certains résidents.</p>	<p>Educateurs spécialisés, AMP, Aides-soignants, psychomotricien, ergothérapeute, psychologue.</p>	<p>Plate-forme Nouvelles technologie à l'hôpital de Garches. Partenaire</p>	<p>Nombre de résidents ayant un moyen de communication (pictogrammes, tablettes...). Nombre de plannings individuels avec outils de communication alternative</p>
<p>1.1.1.3-Besoins en matière de douleur</p>	<p>2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</p>	<p>Travail autour de la douleur et de son expression (douleurs musculaires, articulaires, nerveuses...). Procédure douleurs et fièvre.</p>	<p>Médecin généraliste, infirmières, AMP, Aides-soignants..</p>		<p>Grille d'évaluation de la douleur  Plan de soins antidouleurs  Nombre d'hospitalisations avec douleurs pour origine</p>
		<p>Activités de détente comme la balnéothérapie, la relaxation, les bains détente pour soulager les douleurs musculaires. Pose d'attelles si besoin... Séances d'ostéopathie.</p>	<p>Psychomotricienne Ergothérapeute</p>	<p>Ostéopathe libérale  Conventions</p>	<p>Nombre d'activité de détente. Nombres d'actes</p>

1.1.1.4-Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative	Visite annuelle pour chaque résident Rappel aux équipes des soins bucco-dentaires Accompagnement personnalisé (brosse à dents électrique, tige)	AMP/Aides-soignants Infirmières Direction pour les rappels en réunion	Dentiste Mignot Dentiste libéral	Nombre de visites chez le dentiste.  Plans de soins bucco-dentaires dans le projet de soins individualisé
1.1.1.5-Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	2.1.1.1-Soins médical à visée préventive, curative et palliative	Accompagnement et suivi individualisé Caughassist (appareil pour les problèmes respiratoires) Kiné respiratoire Motomed (appareil pour travailler le cardio)	Infirmière	Kinésithérapeute En libéral (prestations pour Kiné respiratoire) Pour le Motomed : Educateurs AMP/Aides-soignants	Nombre de séances faites Plans de soins individualisés comprenant ces types de soins préventifs et curatifs
1.1.1.6-Besoins en matière de fonctions digestives, métabolique, endocrinienne	2.1.1.1-Soins médical à visée préventive, curative et palliative	Rendez-vous chez des spécialistes extérieurs prescrit par le médecin quand cela le nécessite (gastro-entérologue, Endocrinologue...)		Spécialistes extérieurs Partenaires	Nombre de rendez-vous pris dans l'année. Plans de soins individualisés comprenant ces types de soins préventifs et curatifs.
1.1.1.7- Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives	2.1.1.1-Soins médical à visée préventive, curative et palliative	Mise en place d'accompagnement individualisé dans leur cadre de vie par une gynécologue bénévole.		gynécologue Partenaire	Nombre de consultations

1.1.1.8-Besoins en matière de fonctions locomotrices	2.1.1.1-Soins médical à visée préventive, curative et palliative	Mobilisation des membres Marche Motomed		Ostéopathe Convention Pour la marche et le Motomed :Educateurs, Aides-soignants et AMP	Nombre de séances Plans de soins individualisés comprenant ces types de soins préventifs et curatifs.
1.1.1.9-Besoins relatifs à la peau et aux structures associées	2.1.1.1-Soins médical à visée préventive, curative et palliative	Mise en place des matelas à eau, des matelas anti-escarre Procédure changements de position la nuit Surveillance journalière lors des nursings Entretien des ongles et des cors aux pieds Rendez-vous extérieurs chez une dermatologue	Médecin Infirmières Veilleurs de nuit AMP Aides-soignants	Convention Pédicure libéral  Dermatologue libéral partenaire	Nombre de protocoles mis en place.  Nombre de rendez-vous dermatologues et pédicure
1.1.1.10-Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	2.1.2.1- Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	Proposer un accompagnement aux soins quotidien	Médecin Infirmières AS		Bilan annuel des infirmières
	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie	Délivrance des traitements prescrits		Pharmacie conventionnée	Nombre de résidents bénéficiant d'un traitement qui nécessite un pilulier

1.2.1.1-Besoins avec l'entretien personnel	2.2.1.1-Accompagnements pour les actes essentiels	Accompagnements des résidents dans tous les actes de la vie quotidienne (toilette, repas, élimination, habillage, déshabillage). Aider à prendre soin de son corps (Esthéticienne, coiffeuse)	AMP/Aides-soignants Infirmières Educateurs spécialisés	Coiffeuse et Esthéticienne (prestations sur site ou extérieures) Prestataires	Temps passé aux nursing, repas...  Nombre de prestations faites sur le foyer
1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	2.1.1.3- Prestations des psychologues	Groupes thérapeutiques Evaluation des habiletés sociales.	Psychologue		Nombre de groupes mis en place. Nombre de PI comprenant ces PEC psychologiques
	2.2.1.2-Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Utilisation de photos, de pictogrammes, de codes de communication Plannings d'activités et les plannings individuels des résidents Communication au travers des actes de la vie quotidienne	Educateurs spécialisés AMP Aides-soignants Psychomotricienne Ergothérapeute	Plate-forme Nouvelles technologie à l'hôpital de Garches. Partenaire	Nombre de PI intégrant des outils de communication alternative

	<p>2.3.4.1- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage</p>	<p>Activités de groupe pour entretenir le lien social Inscription dans des clubs communaux extérieurs (poterie, peinture, tarot, musculation) Echanges avec le foyer des saules, le foyer d'Aigrefoin. Visites des résidents dans leurs anciens lieux de vie Visites aux parents qui ne peuvent plus se déplacer.</p>	<p>Educateurs spécialisés AMP Aides-soignants</p>	<p>Mairie (Elancourt, Maurepas) Partenaires  Foyer des Saules, foyer d'Aigrefoin</p>	<p>Nombre d'activités extérieures.  Nombre de résidents participant à des activités extérieures</p>
<p>1.3.1.1-Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté</p>	<p>2.3.1.1-Accompagnements à l'expression du projet personnalisé</p>	<p>Rendez-vous avec le résident et/ou la famille, pour préparer le Projet Individualisé (recueil des attentes et besoins du résident). Réunion PI avec l'équipe pluridisciplinaire pour formaliser le PI et déterminer les objectifs à poursuivre. Rendez-vous avec le résident pour lire et expliquer les objectifs du PI.</p>	<p>Equipe pluridisciplinaire Chef de service Directrice</p>	<p>Famille</p>	<p>Nombre de rendez-vous de préparation au PI avec les résidents et leurs représentants légaux.</p>

	2.3.1.2-Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés	Sensibilisation au respect du lieu privé : chambre du résident. Respect de l'intimité... Permettre aux résidents de participer le plus que possible aux instances du foyer (comité des fêtes, commission repas et hôtellerie, journal du foyer...). Inscription des résidents dans des clubs extérieurs. Accompagnement pour leur permettre de vivre leur religion. Accompagnement lors des votes pour certains...	Equipe pluridisciplinaire Chef de service		Nombre de résidents participant à des activités citoyennes
	2.3.3.6- Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	Accompagnement pour les représentants des résidents au CVS	Les deux salariés représentants au CVS La direction		Nombre de réunions préparatoires au CVS.
1.3.2.2-Besoins pour accomplir les activités domestiques	2.3.2.2-Accompagnements pour accomplir les activités domestiques	Sur l'antenne appartement : organisation d'atelier culinaire, aides pour l'entretien du linge, aide aux courses alimentaires et autres.	AMP et Aides-soignants Femme de ménage		Nombre d'accompagnement faits.

<p>1.3.3.4-Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle</p>	<p>2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle</p>	<p>Sorties organisées pour certains résidents pour maintenir les liens amoureux. Mise en place de temps d'intimité pour certains résidents. Sur demande de certains résidents, accompagnements pour l'achat de films ou objets spécialisés.</p> <p>Sur l'antenne appartement, un appartement héberge un couple.</p>	<p>Educateurs spécialisés AMP Aides-soignants Paramédicaux La direction</p>		<p>Nombre de sorties organisées pour maintenir les liens amoureux</p> <p>Nombre de protocoles intimité</p>
<p>1.3.4.1- Besoins pour participer la vie sociale</p>	<p>2.3.3.4-Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées</p>	<p>Activités et sorties diverses proposées.</p>	<p>AMP Aides-soignants Educateurs spécialisés</p>		<p>Nombre d'activités et sorties organisées sur l'année. Nombre d'activités extérieures organisées les WE</p>
	<p>2.3.4.1-Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage</p>	<p>Activités de groupe pour entretenir le lien social Inscription dans des clubs de voisinage extérieurs (poterie, peinture, tarot, musculation) Visites des résidents dans leurs anciens lieux de vie</p>	<p>AMP Aides-soignants Educateurs spécialisés La chef de service</p>	<p>Clubs extérieurs municipaux Partenaires</p>	<p>Nombre de résidents en activités sur des clubs extérieurs.</p>

	2.3.4.2-Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Organisation de séjours adaptés et transferts Activités culturelles et sociales	AMP Aides-soignantes Infirmières La chef de service		Nombre de transferts Nombre de séjours adaptés Nombre de résidents participant à ce type d'activité
1.3.5.1-Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.1-Accompagnements pour l'ouverture des droits	L'assistante sociale travaille avec les familles sur tous les droits des résidents. Aussi avec certains résidents qui n'ont pas de mesure de protection.	Assistante de service social		Nombre de démarches faites par l'assistante de service social
	2.3.5.3-Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes	L'assistante de service social informe et conseille les résidents et les familles sur la mise en place des tutelles, curatelles...	Assistante de service social		Nombre de résidents avec une mesure de protection

La direction est garante de toutes les prestations proposées et veille à leur mise en œuvre. Elle impulse les nouveaux projets qui visent à améliorer les prestations proposées et à les diversifier. La direction organise le recrutement des professionnels qui assurent ces prestations mais il est à noter que certaines spécialités sont difficiles à recruter comme les kinésithérapeutes et les ergothérapeutes.

## **6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE**

Le projet d'établissement est un document vivant qui suit les évolutions du secteur, des pratiques professionnelles mais surtout les besoins et attentes des personnes accueillies qui évolueront indéniablement avec les nouveaux profils d'usagers accueillis.

Le projet d'établissement est la feuille de route des professionnels qui engagent leur action dans cette dynamique. L'évaluation du projet est une démarche continue, au travers des temps de réflexion comme les réunions pluridisciplinaires, les réunions soins, les Analyses de Pratiques Professionnelles.

La démarche continue d'amélioration de la qualité sera le fil conducteur de l'évaluation du projet et notamment des fiches actions établies après avoir réfléchi aux pistes d'amélioration. Tout au long de l'année, sur des temps de réunions institutionnelles, des groupes de travail pluridisciplinaires sont organisés pour travailler sur les fiches actions.

Chaque année, fin juin, la journée bilan, qui réunit toute l'équipe, permet d'évaluer des actions menées sur l'année (projets d'activités, le suivi des PI, le travail avec les familles...) et/ou de travailler sur des améliorations à apporter (contenu des réunions, cohésion d'équipe, transmissions...).

Des enquêtes de satisfaction sont menées annuellement dans tous les établissements et services de l'association (fiche CPOM2). Sur le foyer, une enquête de satisfaction a été menée auprès des familles en 2018, certains résidents ont répondu à une enquête sur le CVS (enquête associative) en 2019 et une enquête de satisfaction pour les résidents du foyer sera finalisée en décembre 2019.

Le rapport d'activité annuel est un document important, il présente ce qui a été mis en œuvre sur l'année et de faire un comparatif sur les trois ou quatre dernières années. La trame du rapport d'activité s'affine d'année en année (groupe de travail transverse) et propose des indicateurs de plus en plus pertinents.

# 3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

---

## 1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

La procédure d'admission est un temps important dans la vie du foyer. Elle doit être clairement repérée tant par les candidats et leurs représentants légaux que par les autres acteurs, qu'ils soient professionnels de l'établissement, partenaires externes ou financeurs. La procédure d'accueil et d'admission du foyer des Réaux est déclinée dans le respect du cadre de la procédure associative.

### Réception de la notification :

Le processus d'admission démarre à la réception de la notification de décision, envoyée par la MDPH. Cette notification doit comporter une décision d'orientation en FAM et depuis quelques mois, les notifications nomment trois établissements dont le foyer des Réaux.

A réception de cette notification, la secrétaire enregistre la demande dans le tableau « admissions » et envoie le « dossier unique de demande d'admission en établissement et service médico-sociaux pour personnes en situation de handicap » à compléter par les représentants légaux ou les établissements demandeurs. Les renseignements médicaux sont aussi demandés, ils sont à adresser sous enveloppe, au médecin de l'établissement.

Ce dossier comprend :

- Un volet administratif
- Un volet parcours personnel
- Un volet autonomie

### Traitement du dossier :

A réception du dossier complété, la secrétaire crée une fiche navette portant la date de réception du dossier de candidature, et fait circuler le dossier entre les membres de la commission d'admission (par ordre : médecin, psychologue, assistante sociale, directrice). Elle tient un tableau de bord de ces entrées de candidature et leur traitement.

### Examen de la candidature :

Assorti de tous ces avis, le dossier est étudié en commission d'admission. Une décision est prise conjointement, qui peut être :

- Soit le refus qui reste très exceptionnel et est généralement dû à un défaut d'orientation (comme : des personnes avec des addictions très importantes et/ou des troubles entraînant une grande violence).
- Soit une réponse positive et dans ce cas le dossier est mis sur liste d'attente.

Pour toutes ces décisions, des courriers sont adressés à la MDPH et aux demandeurs.

### Constitution de la liste d'attente :

La secrétaire inscrit le dossier accepté dans la liste d'attente.

Une fois par an, la secrétaire contacte tous les demandeurs (courrier, mail ou appel téléphonique) pour vérifier le maintien de la demande. Une absence de réponse sous 2 mois est considérée comme rétractation.

### Transmission de la liste d'attente :

Chaque trimestre, la secrétaire transmet à la MDPH78 la liste d'attente selon un modèle standardisé.

### Des changements dans la procédure d'accueil et d'admission avec ViaTrajectoire :

Il est important de noter que des changements importants sont en cours concernant la procédure d'admission. En effet, suite à l'instruction ministérielle du 2309/2016 sur la mise en œuvre d'un outil de suivi des décisions d'orientation des personnes en situation de handicap, la région Ile-de-France a fait le choix de ViaTrajectoire comme outil de suivi des orientations.

Actuellement le Foyer gère les admissions avec les deux systèmes et d'ici fin 2019, les notifications, la liste d'attente, les sorties (réorientations, décès) seront gérées directement avec ViaTrajectoire.

### Lorsqu'une place se libère :

Une candidature est recherchée dans la liste d'attente principale (ressortissants du département des Yvelines) et un lien est fait avec la MDPH78 et le DIH pour étudier les candidatures sans solution ou en amendement Creton.

La secrétaire adresse au demandeur une demande de réactualisation des éléments du dossier, notamment sur plan médical et organise, en lien avec la direction, les rendez-vous pour l'admission.

Une rencontre du candidat et sa famille ou son représentant légal est organisée avec la direction, le médecin et le psychologue. Cette rencontre a pour but de faire connaissance, d'échanger sur les besoins et les attentes du candidat, de présenter l'établissement en décrivant son fonctionnement et le visiter, d'apprécier l'adéquation entre les prestations proposées par le foyer au regard de son organisation et les attentes de l'utilisateur.

### Les différents entretiens d'admission :

**Entretien avec la direction :** l'objectif est de présenter l'établissement, de faire le point sur les attentes et les besoins de la personne et/ou de son représentant légal.

**A la fin de l'entretien :** un éducateur et un AMP ou Aide-Soignant rejoignent la direction pour échanger sur les éléments concrets de la vie quotidienne (attentes, besoins) et tous les éléments utiles à un accompagnement adapté.

**Entretien avec le médecin :** permet de faire le point sur la pathologie, les suivis médicaux et les traitements.

**Entretien avec le psychologue :** Etablir un lien avec la personne en situation de handicap et sa famille, recueillir les éléments de son développement (anamnèse), le point sur les suivis psychologiques...

**Entretien avec l'assistante sociale :** Faire le point avec la famille et le résident sur la situation administrative et l'ouverture des droits.

**Visite :** le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, sont remis. Une visite de l'établissement est ensuite réalisée.

**Prononciation de l'admission :** après le délai de réflexion d'une à deux semaines, un contact téléphonique avec le résident et/ou les représentants légaux est organisé par la directrice afin de déterminer la date d'entrée du résident au foyer.

### La préparation de l'arrivée du nouveau résident :

Afin de bien préparer l'arrivée du nouveau résident, l'information est transmise :

- A l'équipe lors d'une réunion pluridisciplinaire permettant d'amorcer une réflexion quant aux premiers objectifs du PI. Si cela est nécessaire, une rencontre peut être organisée avec l'équipe de l'établissement ou service dans lequel est accueilli le résident,
- Au prestataire hôtellerie afin qu'il prépare la chambre,
- Au prestataire restauration pour lui transmettre les modalités des repas (repas mixés, riches en fibres, hypocaloriques...)
- Au service infirmier pour la préparation des piluliers et le suivi à prévoir,
- Aux résidents pour les préparer à l'accueil d'un nouveau camarade.

L'arrivée au foyer des Réaux :

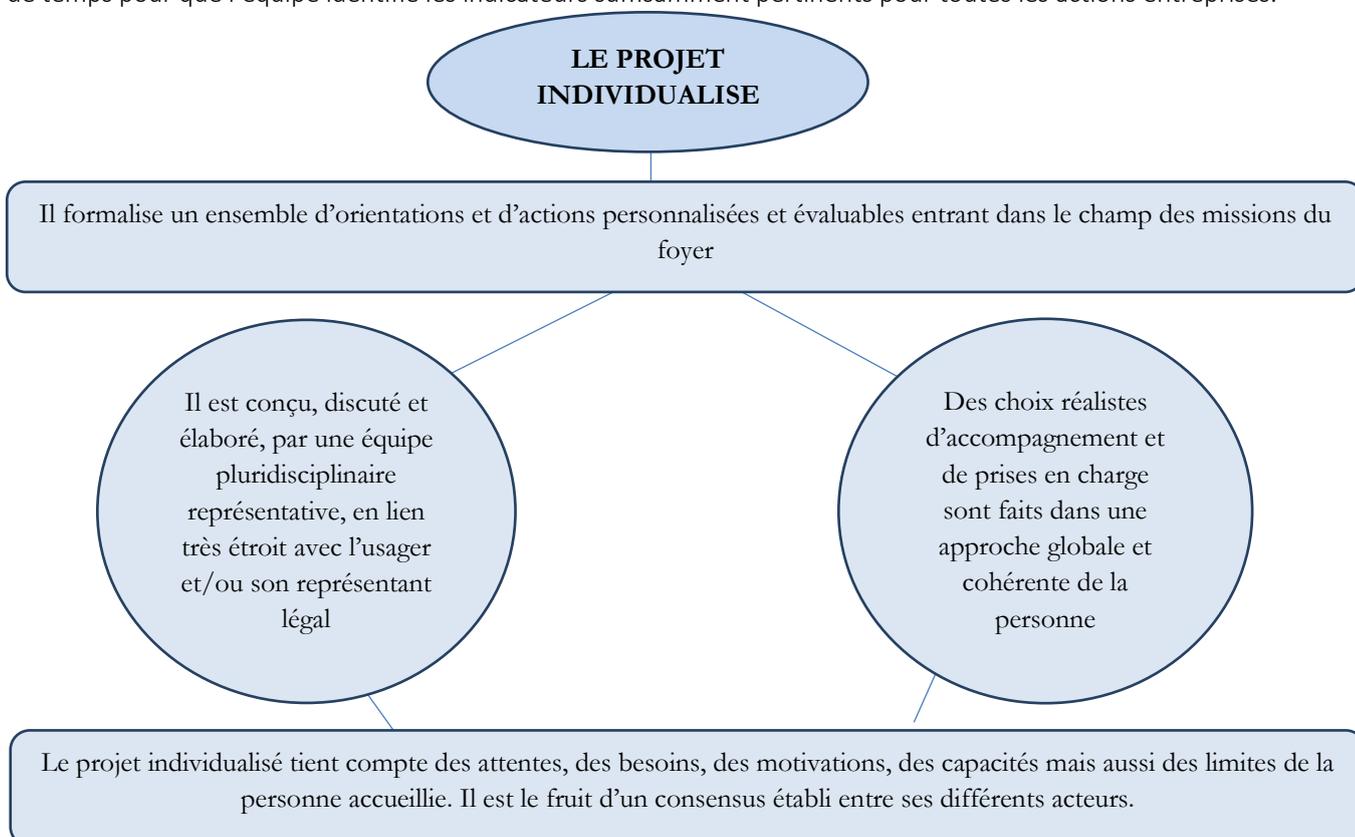
L'accueil est fait par la directrice et la chef de service et lors cette rencontre, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés sont commentés. Le contrat de séjour est signé par les deux parties. Puis l'équipe de l'unité sur laquelle est admis le résident, l'accueille et démarre son accompagnement.

**2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS**

Fondamentalement, la construction du projet personnalisé ou individualisé s'appuie essentiellement sur les principes, en termes de droits, énoncés par la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, et s'inspire, par ailleurs, de deux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. La 1<sup>ère</sup> recommandation s'intitule « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » et la seconde « La bientraitance ».

Comment construire un projet individualisé ? Il convient, ici, de tourner le dos définitivement aux pratiques bien révolues, depuis longtemps, qui consistaient à attribuer exclusivement aux professionnels le monopole des connaissances et des décisions pour la définition des projets individualisés. Il s'agit, avant tout, de la construction d'une alliance, non factice, et d'un dialogue avec l'utilisateur et/ou son représentant. Cette alliance ouvre les horizons d'une collaboration et d'une co-construction de projet, respectueuses des souhaits, besoins et attentes de l'utilisateur, ainsi que des propositions émanant d'une équipe pluridisciplinaire. Le processus de construction et de contractualisation du projet individualisé aboutit, le plus souvent, à un compromis qui laisse une place importante à la personne accueillie lui permettant d'exprimer des vœux et d'exercer un choix dans les prestations offertes par l'établissement, tout en tenant compte des propositions et analyses de tous les professionnels concernés. (RBBP de 2008 Les attentes de la personne et le projet personnalisé).

Fin 2017 et 2018, un travail sur la trame du Projet Individualisé a été réalisé en équipe pluridisciplinaire. Il s'agissait, à la fois de simplifier la trame et de donner une vue plus complète des objectifs à poursuivre avec le résident. Il est essentiel que le PI fasse apparaître les souhaits et attentes de l'utilisateur et/ou son représentant légal, le projet de soins, les habitudes de vie, les activités que le résident demande et celles qui lui seront proposées ainsi que les objectifs poursuivis sur l'année à venir. Il ne suffit pas de lister des objectifs, il est nécessaire de réfléchir à leur mise en œuvre et à leur évaluation et ajustements. Pour se faire, chaque objectif doit comporter un indicateur d'évaluation qui permettra de mesurer les écarts entre ce qui était attendu et ce qui atteint. Ce travail autour des indicateurs est en cours depuis .... et va demander un peu de temps pour que l'équipe identifie les indicateurs suffisamment pertinents pour toutes les actions entreprises.



### Les différentes étapes de la construction du projet individualisé :

- **Une rencontre avec le résident et sa famille, ou son représentant légal** est organisée avec le directeur, le chef de service, le psychologue, les deux référents de Projet (un éducateur et un encadrant). Au cours de cette rencontre, des échanges ont lieu sur la vie à la maison et au foyer, les événements les plus marquants, la mise en œuvre et le suivi du dernier projet individualisé. Les souhaits, besoins et attentes du résident et de son représentant sont recueillis.
- **Une réunion préparatoire** à la réunion de définition du projet individualisé est programmée avec la participation des encadrants et d'un éducateur spécialisé, lui-même référent de projet. Au cours de cette réunion une évaluation des acquis, des compétences, des progrès réalisés, et le cas échéant, de la perte ou de la dégradation de l'autonomie, est élaborée en commun, avec des propositions réalistes en termes de projet, à partager lors de la réunion consacrée à la synthèse et à la définition d'un nouveau projet. Parallèlement, les rééducateurs, les infirmières en lien avec le médecin, le psychologue et l'assistante sociale, élaborent le bilan de l'année écoulée et ébauchent de nouvelles perspectives.
- Selon le planning arrêté, une semaine ou deux après la rencontre avec le résident et son représentant, a lieu **la réunion qui servira à définir un nouveau projet** prenant en compte les attentes exprimées par le résident et son représentant en les confrontant à l'analyse des professionnels. Participent à cette réunion la directrice ou la chef de service, et l'ensemble des acteurs professionnels du projet dont les deux référents de projet. Une évaluation du projet antérieur est faite en équipe, le psychologue rappelle de façon synthétique l'anamnèse, l'infirmière fait un bilan assorti, éventuellement, de nouvelles propositions de suivi thérapeutique, puis chaque professionnel présente les orientations d'un projet réactualisé. Tous ces éléments sont discutés, puis de nouveaux objectifs et moyens sont arrêtés.
- **Le projet finalisé est présenté et explicité au résident** par un des référents de projet et la direction. Le résident signe le document s'il est en capacité de le faire. **Une copie du nouveau projet est envoyée à la famille** ou au représentant légal pour acceptation et signature. Le document final est classé dans les dossiers et annexé au contrat de séjour. Il est parfois long et compliqué d'obtenir le retour du PI signé par les organismes de tutelles.

### Modalités de mise en œuvre et de suivi du projet personnalisé :

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets individualisés, les principes suivants doivent se vérifier :

- La non-discrimination
- Le respect des personnes et de leur identité
- Le respect de leurs croyances
- Le respect de la confidentialité des informations qui les concernant

La mise en œuvre du projet est l'affaire de tous, néanmoins, la désignation de deux référents de projets parmi les professionnels nous semble intéressante, en particulier, pour se prémunir contre « les oublis » ou autres mauvaises interprétations de telle ou telle orientation et action prévues. Dans le cas de départ d'un professionnel cela permet également la continuité des actions.

Conformément aux dispositions légales, tous les projets sont révisés, **au moins une fois par an**. La programmation du processus de réactualisation de ces projets relève de la responsabilité de la direction. Cette programmation est prévue annuellement et concerne tous les résidents.

### Les référents de projet :

Pour chaque résident, un binôme de référents de Projet est constitué. Ce binôme est composé d'un éducateur spécialisé et d'un Aide-soignant ou d'un AMP.

Le binôme référent de Projet veille à la mise en œuvre effective du projet individualisé tel qu'il a été défini. Il peut faire des rappels aux autres membres de l'équipe ou partager ses observations avec eux. Il rend compte et évoque, lors des différentes réunions de travail, les progrès et avancées réalisés, les difficultés éventuellement rencontrées dans la réalisation du projet, en vue d'apporter collectivement les ajustements nécessaires, avec validation par la direction.

Indépendamment de la mise en œuvre des projets, certaines situations nous amènent à élargir le champ d'intervention des garants à une attention particulière qu'ils auront à porter sur l'aménagement et la décoration de la chambre, le trousseau des résidents, les achats personnels...

### Inscription dans un parcours de vie

Si on veut éviter le « placage » et les incohérences, et donner du sens à nos actions d'accompagnement et de soin, le projet individualisé doit s'inscrire dans un parcours de vie global. Ceci est vrai pour toutes les situations quelles qu'elles soient, avec une attention et une vigilance particulières à porter aux usagers nouvellement accueillis, et par conséquent, ceux qui sont les moins « connus » à l'interne.

La vision, en termes de parcours de vie, permet :

- D'éviter les cloisonnements et d'articuler les différents secteurs concernés, à un moment ou un autre, par la prise en charge et l'accompagnement de la personne en situation de handicap (le sanitaire, le médico-social et le social)
- D'éviter les ruptures qui seraient incompréhensibles, avec des risques potentiellement désastreux pour les personnes
- De pouvoir apporter, le plus souvent, les réponses les plus adaptées aux enjeux de la perte d'autonomie qui est le plus souvent liée, soit à la dégradation plus ou moins prévisible de l'état de santé de la personne, soit au vieillissement qui est en général moins brutal.

Une bonne articulation, dès l'admission, avec les nouveaux résidents et leur famille, les établissements d'origine et la MDPH peut contribuer à garantir une cohérence d'ensemble dans la définition du projet individualisé, tout en évitant les erreurs d'appréciation par méconnaissance des antécédents.

### 3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Le foyer des Réaux propose deux modes d'accueil, soit sur le foyer, soit en appartement sur la ville de Maurepas (antenne appartement pour 5 résidents).

Même si ces deux modes d'accompagnement sont différents et s'adressent à des profils de résidents avec des niveaux d'autonomie très différents, des passerelles peuvent se faire, notamment lorsque les résidents de l'antenne vieillissent et perdent en autonomie.

Par ailleurs, nous essayons de maintenir les liens familiaux en proposant une certaine souplesse quant aux retours en familles lorsque cela est possible.

### 4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

S'agissant de la fin de l'accompagnement, cette situation peut être à l'initiative de l'utilisateur ou de son représentant légal, comme elle peut provenir d'une proposition de l'établissement, le plus souvent, consécutive à une évolution du comportement ou de l'état de santé de l'utilisateur concerné. Dans tous les cas, une rencontre avec la direction est proposée pour en discuter et étudier ensemble la suite la plus appropriée du parcours envisageable, en lien avec la MDPH. Aucun usager ne pourra se trouver sans solution.

Lorsqu'un résident ou son représentant légal demande une réorientation, souvent dans le cas de déménagement des parents, cette démarche est accompagnée par l'assistante de service social qui aide à monter les dossiers et informe la MDPH de la démarche.

### 5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

L'expression et la participation collective des résidents sont le fondement de l'accompagnement et l'équipe réfléchit régulièrement aux moyens de les développer. Nous associons, dès que cela est pertinent, les résidents dans les instances où ils peuvent exprimer leurs avis, leurs critiques et leurs propositions.

#### Le Conseil de Vie Sociale :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Foyer fonctionne avec un Conseil de la vie sociale qui se réunit au moins 3 fois par an. Ce Conseil a été renouvelé en mai 2017 et pour la première fois, des représentants des résidents ont été élus.

Il est composé de membres élus, chaque Collège élisant ses représentants :

- 3 résidents titulaires et 3 résidents suppléants
- 2 représentants légaux titulaires et 2 suppléants
- 1 représentant du personnel titulaire et 1 suppléant
- 1 Administrateur désigné par le Président de l'association gestionnaire.

Le directeur de l'établissement assisté du chef de service éducatif sont présents

- 1 représentant de la ville est convié.

La présidente du CVS est une résidente qui est secondée par une vice-présidente, représentante des parents.

Le CVS est un lieu d'échanges et d'expression sur toutes les questions relatives au fonctionnement du foyer.

Depuis la réunion des présidents de CVS organisée par le Président de l'association et la directrice générale début 2019, la présidente du CVS et la direction ont réfléchi à l'amélioration de cette instance. Depuis, une réunion préparatoire est organisée, en présence de la présidente du CVS et les résidents qui sont en capacité de s'exprimer afin de recueillir les questions et les suggestions qui seront mises à l'ordre du jour du CVS.

### Les commissions restauration :

Les commissions restauration sont organisées une fois par trimestre et permettent de faire le point sur les repas, leur composition et les améliorations à apporter. Ces commissions se déroulent en présence de deux représentants des résidents, du responsable Sodexo, d'un cuisinier, d'une infirmière, de la direction et d'un encadrant de chaque unité.

La participation des résidents est indispensable car les temps de repas font partie intégrante de leur accompagnement et sont des moments importants qu'ils partagent avec leurs camarades et les encadrants.

### Le comité des fêtes :

Le comité des fêtes est une instance qui organise les moments festifs qui vont se dérouler tout au long de l'année (fête d'Halloween, fête de Noël, expositions d'œuvres réalisées par les résidents, Karaoké...). Ces réunions rassemblent des représentants des différentes catégories professionnelles, la direction et trois représentants des résidents.

Chacun amène ses propositions, ses idées et des échanges ont lieu pour préparer au mieux ces moments festifs. Chaque représentant doit remonter les idées des salariés et des résidents et diffuser les décisions prises. Les résidents participent volontiers, apportent leurs propositions et donnent leur avis.

### Le journal « L'Ecureuil » :

Le comité de rédaction du journal du foyer est composé d'une éducatrice spécialisée, de la secrétaire, de trois encadrants, d'une résidente et de cinq reporters résidents.

La participation des résidents est très active dans le choix des articles ainsi que dans la réalisation des interviews.

### Les réunions des résidents de l'antenne appartement :

Toutes les trois semaines, une réunion « résidents » est organisée, elle est animée par un éducateur spécialisé. Cette réunion permet aux résidents de l'antenne d'aborder les difficultés qu'ils rencontrent, de proposer des activités ou sorties, de demander des améliorations pour leur appartement, d'exprimer des problématiques rencontrées dans le fonctionnement de l'antenne appartement... ce moment est très apprécié des résidents.

## 6. LA GARANTIE DES DROITS

Les principes qui guident les professionnels de l'établissement intègrent, à quelque niveau que ce soit, le respect des droits des usagers et de leurs représentants. Respect de l'intégrité des personnes accueillies, respect de leur intimité, leur association à la définition de leur projet personnalisé et au choix de leurs activités, discrétion professionnelle au sujet des informations auxquelles le personnel a accès dans le cadre de l'accompagnement et de la mise en œuvre des projets sont les piliers indispensables aux actions de tous dans une approche de qualité.

Le foyer garantit à toute personne accueillie l'exercice de ses droits et libertés individuels énoncés par l'article L.311-

3 du Code de l'Action Sociale et des Familles et par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

La charte des droits et libertés de l'utilisateur est :

- Affichée au sein de l'établissement,
- Remise et expliquée au résident et/ou son représentant légal (annexée au livret d'accueil) lors de l'admission,
- Elle sera bientôt adaptée aux résidents par des pictogrammes et en Facile A Lire et à Comprendre (FALC).

Le règlement de fonctionnement, le livret d'Accueil sont remis au résident et/ou son représentant légal lors de l'admission. Ces documents sont réactualisés régulièrement et dans ce cas, ils sont présentés en CVS puis au conseil d'administration de l'association pour validation et mise en œuvre.

Ce travail autour de la garantie des droits doit prévenir les dysfonctionnements, les événements ou les décisions internes et externes au foyer qui pourraient entraver l'exercice des droits et libertés des résidents. La direction est la garante de cette veille permanente. Les dispositifs de veille, de contrôle et de recours doivent donc être internes et externes.

En interne :

- La pluridisciplinarité au sein de l'équipe offre l'assurance de regards croisés autour des pratiques et fonctionnements du foyer avec pour point commun les droits et libertés de l'utilisateur et la réponse à ses besoins.
- La veille documentaire (législative, technique, RBPP) ainsi que la formation et la sensibilisation des équipes à ces problématiques sont des leviers importants.
- Le registre des suggestions, réclamations et plaintes est un espace d'expression qui permet de remonter des dysfonctionnements ou des étonnements ;
- Le Conseil de la Vie Sociale et la participation active des familles et des proches sont aussi des éléments de nature à garantir les droits des usagers.

En externe :

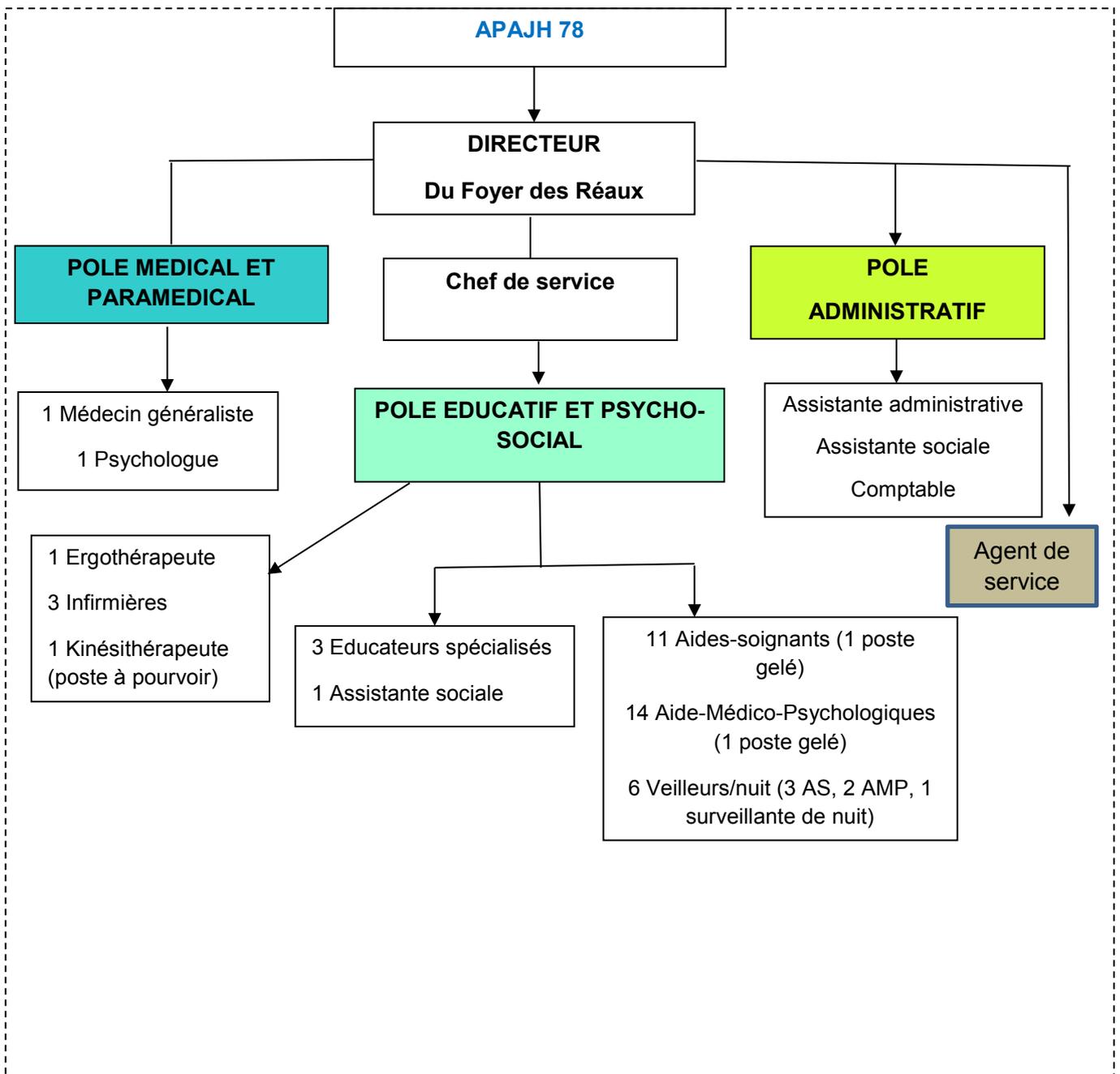
- Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs contribuent à garantir les droits des usagers et par-delà le juge des tutelles ou le Procureur de la République.
- La personne qualifiée qui a pour mission de vous aider à comprendre votre situation et d'essayer avec vous et le service ou l'établissement concerné de trouver une solution amiable aux difficultés rencontrées. Elle a donc avant tout une mission de médiation et de conseil auprès de l'utilisateur.
- La MDPH et la maison de l'autonomie du conseil départemental des Yvelines sont des acteurs et des partenaires qui peuvent venir contrôler le fonctionnement du foyer notamment le respect des droits des usagers.

# 4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

## 1. LES RESSOURCES HUMAINES

### 1.1 Structure humaine et organisationnelle

#### 1.1.1 Organigramme



1.1.1 *Tableau fonctionnel des services*

POSTE	ETP	Missions (CF travail du groupe de travail transverse)
<b>DIRECTION</b>		
Directeur	1.00	Directeur veille à l'efficience du projet d'établissement dans le respect de la commande publique et du projet associatif.
Chef de Service	1.00	Manage et coordonne le personnel qu'il a sous sa responsabilité. Participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accueillies. Dans le cadre du projet d'établissement, il s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés. Il rend compte régulièrement au directeur.
<b>ADMINISTRATIF</b>		
Secrétaire	1.00	Accueille et assure les relations internes et externes, gère les dossiers administratifs de la structure.
Assistante administrative	0.50	Gère le temps de travail des salariés et assure le lien avec le Siège pour les RH.
Comptable	0.80	Assure la gestion comptable en lien avec les services financiers du Siège.
<b>PARA-MEDICAL</b>		
Psychomotricienne	0.50	Intervient auprès des résidents présentant des troubles psychomoteurs nécessitant un suivi sur prescription
Ergothérapeute	0.50	Concourt à assurer la meilleure autonomie possible des résidents dans leur vie quotidienne en évaluant leur capacité et en établissant un programme de réadaptation sur prescription médicale.
Psychologue	0.80	Fait reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. En lien avec la direction, veille à une concertation régulière quant au suivi des résidents et à la vie institutionnelle.
Kinésithérapeute	1.18	Non pourvu fin 2019. Accompagne et procède à la mise de ce type de soins sur prescription médicale pour entretien des capacités motrices et prévention orthopédique.
<b>SOCIO-EDUCATIF</b>		
Educateur spécialisé	3.00	Coordonne et dynamise les équipes AMP-AS sur le plan des activités socio-éducatives et assurent le suivi du PI des résidents.
Assistante de service social	1.00	Informe sur les droits des résidents et leur famille, facilite les formalités pour aides et prestations.
Aide-Médico-Pédagogique	16.00	Exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidiennes des résidents intégrant les activités socio-éducatives.
Aide-soignant	12.00	Exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidiennes des résidents, assure les actes de soins en lien avec les IDE, accompagne des activités socio-éducatives.
Veilleur de nuit Surveillant de nuit/AMP/AS)	6.00	Assurer la sécurité et le confort des résidents et maintenir la sécurité des bâtiments.
<b>MEDICAL</b>		
Médecin généraliste	0.30	Veille à la mise en œuvre et à l'adaptation du projet de soins des résidents, assure la surveillance générale de l'établissement en ce qui concerne l'hygiène de vie et l'alimentation des résidents en lien avec la direction.
Médecin Psychiatre	0.11	Assure les soins psychiques des résidents et la continuité et adaptation des traitements.

Médecin Rééducation fonctionnelle	0.05	Poste non pourvu en novembre 2019
Infirmier	3.00	Accompagne et procède à la mise en œuvre des soins auprès des résidents. Assure les liens avec la pharmacie.
SERVICES GENERAUX		
Technicienne de surface	1.00	Assure la propreté des appartements en lien avec les résidents.
SERVICES HÔTELIER, RESTAURATION et ENTRETIEN		
Personnel hôtelier	4.40	assure l'entretien des locaux communs et privés.
Personnel restauration	2.00	Assure la fabrication des repas et leur distribution jusqu'aux unités.
Homme d'entretien	0.77	Assure l'entretien courant des bâtiments et assure le suivi des travaux.
Responsable de site	1.00	Veille à la coordination des services restauration, hôtellerie et entretien.

*1.1.2 Modalités de fonctionnement de l'organisation*

TYPE DE RÉUNIONS	NOM DE LA REUNION	FREQUENCE	OBJECTIFS	PARTICIPANTS
Informations générales	Réunions institutionnelles	5 à 6 fois/an	Informations sur l'association, législatives. Rappel des conduites collectives, le règlement... Les projets du foyer. Travailler sur la démarche qualité, mise en œuvre des fiches actions.	Tous les professionnels <u>Animation</u> : directrice
Accompagnement	Réunions pluridisciplinaires	1 fois toutes les 3 semaines pour chaque unité	Avoir une vision globale de l'accompagnement des résidents, travailler la cohésion d'équipe, aborder les difficultés ou réussites rencontrées dans l'accompagnement des résidents...	Encadrants de l'unité (AS et AMP), infirmière, paramédicaux, psychologue, éducateur, veilleur de nuit. <u>Animation</u> : Chef de service ou directrice.
Accompagnement	Réunions d'Analyse des Pratiques Professionnelles	5 à 6 fois par an par groupe (3 groupes)	Réflexion autour des pratiques professionnelles en vue de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement et prévenir les risques de maltraitance	

Accompagnement	Réunions Educateur/Chef de service	Tous les lundis (1h30)	Point général sur l'organisation de la semaine et les projets en cours	Educateurs spécialisés Chef de service <u>Co-animation</u>
Suivi médical	Réunions soins	1 fois par semaine pour chaque unité.	Informations données par l'infirmière sur les nouveaux traitements, les protocoles de soins, les consultations externes. Remontées des observations par les encadrants sur les problèmes	Encadrants de l'unité, infirmière et chef de service ou directrice. <u>Animation</u> : Chef de service ou directrice
Le projet soin du résident	Réunions paramédicales	1 fois par semaine	Aborder les problématiques spécifiques des prises en charge rééducatives et de soins des résidents. Adapter l'idéal de soin à la réalité quotidienne.	Médecin, Infirmières, psychomotricienne, ergothérapeute, chef de service et directrice. <u>Animation</u> : le médecin
Préparation PI	Rencontre Préparation PI	33 dans l'année	Faire le point sur l'année, recueillir les besoins et attentes des résidents et/ou leur représentants légaux ou famille	Directrice ou Chef de service, Psychologue, un ou les deux référents de PI
Projet Individualisé	Réunion de Projet Individualisé	33 dans l'année	Elaboration du Projet Individualisé du Résident en croissant les différentes observations.	Les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire qui accompagnent le résident, la chef de service ou la directrice.
Organisation et projection.	Réunions cadres	1 lundi sur 2	Réflexion générale sur la dynamique du foyer, prise de décisions sur les projets, développement de la politique associative...	Médecin, Psychologue, Chef de service, Directrice.
IRP	Réunions Représentants de proximité	1 fois par mois	Application du code du travail et convention 66	Représentants de proximité et directrice.
Droit d'expression des salariés	Réunion Loi Auroux	3 fois/an soit 6h annuelles	Expression des salariés sur les conditions de travail et l'organisation du foyer.	Tous les professionnels volontaires

### 1.2 Gestion des ressources humaines

#### 1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

##### 1.2.1.1 Politique associative

Trois ou quatre sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre aux ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est également l'occasion de recevoir un livret d'accueil pour chacun des nouveaux embauchés.

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : trois ou quatre sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'association et ses valeurs.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bienveillance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.

- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

##### 1.2.1.2 Politique ESMS

A chaque accueil d'un nouveau salarié, la procédure de recrutement de l'APAJH Yvelines est mise en œuvre. Le nouveau salarié est accueilli par la direction qui le présente à ses nouveaux collègues et aux résidents. Elle lui remet son contrat de travail pour signature et le matériel nécessaire à son exercice professionnel.

Il sera ensuite dirigé vers l'assistante administrative ou la secrétaire pour remise des différents documents (projet d'établissement, projet associatif, règlement intérieur...) et lui expliquer son inscription à la complémentaire santé et prévoyance.

Concernant les AMP et Aides-soignants, le nouveau salarié sera accompagné pour son premier jour par un AMP ou un aide-soignant qui aura été nommé par la direction. Le rôle de l'accompagnant sera de montrer les protocoles des résidents, le logiciel PSI, les classeurs des résidents... afin de faciliter l'adaptation du nouveau salarié.

Pour les autres salariés, leur arrivée est préparée avec leurs pairs qui seront attentifs à l'accueil de leurs nouveaux collègues.

Le foyer faisant souvent appel à des remplaçants AMP et aides-soignants, afin de pourvoir aux remplacements des salariés en congés, en formation, en arrêt maladie..., la direction a formalisé une procédure d'accueil. Dans cette procédure sont rappelés les règles essentielles de l'accompagnement, des points d'organisation (retour du contrat, consultation du planning, envoi des disponibilités...). Cette procédure est remise par la Chef de service au nouveau remplaçant pour lecture et signature.

### *1.2.2 Gestion des compétences*

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

### *1.2.3 Dialogue social*

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO). Les réunions de Comité Social et Economique ont lieu tous les mois ainsi que celles du CSSCT tous les trimestres.

Si le CSE et ses différents organes sont gérés au niveau associatif par la direction générale et la direction des ressources humaines, la direction du foyer des Réaux est en charge d'assurer la transmission des différents éléments qui émanent de ces instances au sein du foyer.

La direction du foyer rencontre les Représentants de Proximité (RP) du foyer des Réaux une fois par mois, selon un calendrier établi en début d'année et affiché sur le panneau destiné à cet effet.

Par ailleurs, l'accord relatif au droit d'expression des salariés est appliqué au sein du foyer via l'organisation de trois réunions par an d'une durée de 2 heures chacune (6h par an).

## **2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE**

### **2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement**

L'amélioration continue de la qualité est une préoccupation constante des professionnels qui sont au cœur des différentes instances concourant à cette démarche. Les professionnels ont été associés lors de la mise en place du nouveau référentiel associatif ; ils ont travaillé, en groupes de travail, à l'analyse des différents items afin d'effectuer un « état des lieux » et de proposer des pistes d'amélioration. La mise en œuvre du plans d'actions de ce référentiel qualité sera effective pour décembre 2019.

La démarche qualité s'appuie aussi sur le retour de satisfaction des usagers, de leurs familles, la détection et le traitement des événements indésirables, les échanges lors des CVS ainsi que sur la réflexion quotidienne des pratiques professionnelles lors des différentes réunions.

Toutes les réunions prévues dans l'organisation du foyer concourent à l'amélioration continue de la qualité autant dans l'accompagnement global des résidents que dans le soutien aux équipes, notamment avec :

- Les groupes de travail réguliers pour mettre en œuvre les fiches actions
- Les référents DUERP et Qualité de Vie au Travail (9 salariés et la direction)
- Les commissions restauration
- Les réunions résidents de l'antenne appartements
- Les CVS
- Les enquêtes de satisfaction
- Réunions comité des fêtes

### **2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques**

Le foyer des Réaux est classé Etablissement Recevant du Public (ERP) de type J 4<sup>ème</sup> catégorie et pour assurer la sécurité des biens et des personnes, il dispose d'une politique de prévention des risques.

De nombreux dispositifs sont donc mis en place pour assurer cette politique :

La sécurité incendie :

- Contrat de maintenance des dispositifs incendie (SSI, BAES, Extincteurs, moyens de secours, etc.)
- Formations obligatoires (manipulation des extincteurs, évacuation)
- Contrat avec un bureau de contrôle pour les vérifications réglementaires de conformité
- Tenue d'un registre de sécurité et d'un tableau de suivi des visites
- Désignation d'un référent Sécurité Incendie au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS 78)
- Visite de la commission communale de sécurité qui délivre l'autorisation de fonctionnement
- Référencement de l'établissement auprès du SDIS
- Mise en place d'un livret de sécurité incendie distribué aux salariés avec les consignes d'évacuation

La sûreté du site :

- Mise en place d'un plan bleu et d'une fiche sécurité référençant les risques et précisant les actions à mener
- Portes à codes, interphone
- Contrôle des entrées et sorties
- Mise en place des exercices de confinements
- Formation Risque attentat

Démarche de santé sécurité au travail :

- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Suivi de l'entretien des véhicules
- Démarche Qualité de Vie au Travail pour prévenir les risques psycho-sociaux notamment
- Formations à la prévention des risques (gestes et postures, etc.)
- Procédure distribution des médicaments et une procédure circuit du médicament en préparation (Fiche action Qualité et CPOM 3).

### 2.4 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

La question de la bientraitance est pleinement prise en compte en tant que principe fondamental des interventions individuelles ou collectives organisées par l'établissement. La recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM traitant de cette question est rappelée périodiquement lors des réunions institutionnelles, elle est à disposition des professionnels en salle du personnel. Mais cela ne suffit pas, il est important de réfléchir régulièrement sur des exemples concrets afin que l'équipe s'empare pleinement de ce principe. Les séances d'Analyse des pratiques Professionnelles permettent aux équipes de réfléchir aux situations difficiles qu'ils rencontrent et d'ajuster leur positionnement pour y répondre au mieux. Les réunions pluridisciplinaires sont aussi des temps dans lesquels la notion de bientraitance est régulièrement abordée.

La Charte de bientraitance et questionnaire éthique de l'association éditée en avril 2018 (fruit d'un travail d'un groupe transverse) est un document de référence, sur lequel les professionnels ont travaillé.

La création de l'Instance de réflexion sur la bientraitance au sein de l'association permet de :

- Réfléchir individuellement et collectivement, soutenir et proposer des pistes d'actions partagées dans le quotidien des ESMS,

- Aider les professionnels par l'apport d'éclairages, avis et opinions contradictoires, de réflexions sur des situations concrètes,
- Prévenir les actes de maltraitance en s'inspirant de cas cliniques et de questions,
- Permettre une harmonisation des pratiques associatives,
- Produire des communications écrites : relevés de décision trimestriels et annuels.

Cette instance est composée de la directrice générale, des administrateurs, des représentants des directions d'établissements et services, des représentants des usagers, des représentants des professionnels.

De même, la lutte contre la maltraitance, les situations de violence ou d'abus quelle qu'en soit la forme (violences physiques ou verbales, violences psychiques ou morales, violences médicales ou médicamenteuses, négligences actives ou passives, privations ou violations de droits, violences matérielles et financières) demeure un principe indiscutable et incontournable dans la vie de l'établissement.

### 3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

L'établissement dispose de 2 types de locaux : d'une part, un bâtiment, en location auprès d'un bailleur social (CD Habitat), situé au 2, rue Simone de Beauvoir à Elancourt, comprenant un rez-de-chaussée, deux étages, un sous-sol, un parking et un petit espace vert, et d'autre part, 5 appartements loués auprès d'un autre bailleur social (Toit et joie). Ces appartements sont situés à 1,2 km du foyer d'Elancourt, dans un ensemble immobilier dit « Les Friches », autour du 18, rue de la Saône à Maurepas.

#### Les locaux d'Elancourt :

Avec 1 500 m<sup>2</sup> de terrain et 2 200 m<sup>2</sup> de locaux couverts, le détail des surfaces exploitées est le suivant :

- Au rez-de-chaussée
  - 4 bureaux administratifs (71 m<sup>2</sup>)
  - 1 bureau pour Sodexo (10 m<sup>2</sup>)
  - 1 salle polyvalente (63 m<sup>2</sup>)
  - 4 placards techniques (20 m<sup>2</sup>)
  - 1 cuisine aménagée (85 m<sup>2</sup>)
  - 1 salle de psychomotricité (15 m<sup>2</sup>)
  - 1 salle snoezelen/musicothérapie (40 m<sup>2</sup>)
  - 2 bureaux éducateurs (30 m<sup>2</sup>)
  - 1 bureau médical/infirmier (15 m<sup>2</sup>)
  - Balnéothérapie (70 m<sup>2</sup>)
  - 1 salle de kiné (31 m<sup>2</sup>)
  - 1 bureau/assistante sociale (10 m<sup>2</sup>)
  - 1 bureau/psychologues (11,5 m<sup>2</sup>)
  - 1 bureau/ergothérapeute (8 m<sup>2</sup>)
  - Lieux de vie (80 m<sup>2</sup>)
  - 10 chambres (140 m<sup>2</sup>)
  - 5 salles de bains privatives avec douche, WC et lavabo (38 m<sup>2</sup>)
  - 1 salle de bain commune avec douche, baignoire, et WC (21 m<sup>2</sup>)
  - 5 sanitaires autres que privatifs (18 m<sup>2</sup>)
  - Lingerie/vestiaires (11,5 m<sup>2</sup>)
  - Hall (35 m<sup>2</sup>)
  - 4 couloirs (175 m<sup>2</sup>)
  - 2 escaliers et 2 ascenseurs (35 m<sup>2</sup>)
- Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> étage :

- Lieux de vie (160 m<sup>2</sup>)
  - 18 chambres (256 m<sup>2</sup>)
  - 10 salles de bains privatives (76 m<sup>2</sup>)
  - 2 salles de bains communes (42 m<sup>2</sup>)
  - 2 bureaux éducatifs (30 m<sup>2</sup>)
  - 2 lingerie/vestiaires (23 m<sup>2</sup>)
  - 6 couloirs et dégagements (120 m<sup>2</sup>)
  - 4 sanitaires autres que privatifs (16 m<sup>2</sup>)
  - 4 escaliers et ascenseurs (70 m<sup>2</sup>)
- Le sous-sol
    - Chaufferie, lingerie, atelier et locaux techniques (150 m<sup>2</sup>)

Ces locaux, occupés depuis vingt-trois ans, nécessitent des rénovations ou embellissements réguliers. De nombreux travaux ont été réalisés ces dernières années, en collaboration avec le bailleur : le renouvellement des ascenseurs en 2014, les toits terrasses fin 2015, la chaudière et la distribution de l'eau chaude en 2016.

La réfection de toutes les chambres et salles de bains a été finalisée en juillet 2018 et celle des appartements de l'antenne (deux appartements entièrement refaits et deux autres partiellement).

Les bureaux et les parties communes, défraîchis, seront rénovés et remis en état progressivement. Le financement de ces travaux est prévu dans le plan pluriannuel d'entretien.

Enfin, le sous-sol sera réaménagé pour optimiser la répartition du travail entre la laverie, le repassage et la distribution du linge, et répondre de façon plus satisfaisante aux exigences réglementaires, en la matière.

### **Les locaux de Maurepas :**

Les 5 appartements de la rue de la Saône se trouvent aux numéros 13, 18, 22, 23 et 26. Ils sont en rez-de-chaussée, à l'exception de l'appartement situé au n° 22 qui est au 1<sup>er</sup> étage.

Les professionnels intervenant au niveau de l'antenne disposent de l'appartement du 18, rue de la Saône qui a été aménagé à cet effet. Il leur permet d'avoir une salle de travail, une cuisine, des sanitaires et d'être à proximité des 5 résidents installés à Maurepas. L'antenne appartement étant considérée comme une unité de vie à part entière, les réunions de service et les réunions de soins ont lieu dans ce local professionnel.

Les appartements réservés aux résidents ont une surface moyenne de 56 m<sup>2</sup> avec une entrée, un séjour, une chambre, une cuisine, une salle de bains et des toilettes adaptées.

### **Les véhicules :**

Le foyer dispose de 5 véhicules aménagés et adaptés pour le transport des personnes à mobilité réduite :

- 1 Jumper
- 1 Trafic
- 2 Kangoo
- 1 Partner

### **La restauration, l'hôtellerie et l'entretien des locaux :**

Ces prestations très importantes pour le bien-être de tous, sont assurés par la société Sodexo. Huit professionnels travaillent au sein du foyer, en étroite collaboration avec les professionnels de l'APAJH Yvelines. Le responsable de site veille à la mise en œuvre de prestations de qualité. Des commissions restauration sont organisées pour travailler à l'amélioration des menus et des repas. Des « inspections ménages » sont réalisées avec le responsable Sodexo et la directrice afin d'optimiser la prestation.

#### **4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES**

L'APAJH Yvelines engage à respecter les principes RGPD, CNIL, Secret professionnel...

L'association a également fait le choix de mettre en œuvre une politique associative de sécurisation des données par la mise en place de :

- Dossier unique de l'utilisateur
- RGPD et sensibilisation et information auprès des équipes
- Evolution des pratiques pour gérer les risques...

Les données personnelles des usagers constituent un axe majeur des vigilances des personnels du foyer. En effet, nombre d'informations sont conservées dans l'établissement, données impératives pour l'accompagnement des usagers. En revanche, le foyer se limite aux informations prévues dans le cadre de l'autorisation de la CNIL.

Les dossiers uniques des usagers sont rangés, sous clés, dans le bureau de la Chef de service pour sa partie administrative et à l'infirmier, sous clef, pour la partie médicale.

# 5ème Partie :

## PERSPECTIVES À 5 ANS

---

Un projet d'établissement est en premier lieu un document qui donne la vision globale de la vie au foyer des Réaux, ce que vivent les résidents et les professionnels qui les accompagnent au quotidien mais surtout, un guide qui va conduire les actions de chacun. Mais comment peut-on parler du quotidien sans penser à l'avenir ? La vie d'un foyer est en perpétuel mouvement et se sont les projets qui dynamisent, stimulent et motivent les équipes.

- **Poursuivre la rénovation du foyer**

Afin d'offrir un meilleur cadre de vie aux résidents et de meilleures conditions de travail pour les professionnels, des travaux seront programmés sur cinq prochaines années. Fin 2019 et début 2020, les bureaux administratifs seront refaits (peinture et sols). Les sols et les peintures des unités et des couloirs seront programmés dans cette période.

- **Proposer une transformation de l'offre adaptée**

Afin d'optimiser au mieux les moyens alloués, deux projets sont à l'étude, dans le cadre du CPOM3.

- Augmenter la capacité d'une place, au sein du foyer, en transformant une salle de bains commune en chambre avec coin salle de bains.
- Adapter l'offre de logements de l'antenne appartements à la fluidité des parcours en termes d'autonomie et d'inclusion. Bien sûr, il s'agit d'augmenter la capacité d'accueil de 5 à 7 places en prenant en compte les personnes actuellement accueillies.
- Proposer des places d'accueil de jour séquentiel pour des jeunes sans solution ou des jeunes en aménagement Creton qui ont besoin de découvrir un foyer d'adulte avant de trouver une place définitive.

- **Objectiver l'évaluation des Projets Individualisés des résidents**

Sur l'année 2020, un travail sera impulsé avec l'équipe pluridisciplinaire afin de réfléchir et mettre en place des indicateurs fiables et pertinents, nous permettant d'évaluer au mieux les objectifs visés dans l'accompagnement global des résidents.

- **Formaliser les projets d'activités et les évaluer annuellement**

Il est important de formaliser systématiquement les projets d'activités et d'évaluer toutes ces activités en équipe pluridisciplinaire, afin d'analyser les écarts entre ce qui était attendu et les effets produits et de décider de la poursuite, adaptation ou arrêt de l'activité.

- **Mettre en œuvre la procédure associative pour renforcer la sécurisation du circuit du médicament**

Réduire au maximum les Signalement d'Événements Indésirables suite aux erreurs dans la distribution des traitements.

- **Renforcer l'aide aux aidant**

Développer l'aide aux aidants par plus d'actions concrètes comme l'aménagement de la « salle famille » pour les visites ou les repas, les conseils pour l'aménagement du domicile... toutes les actions qui aident à maintenir le lien familial.